

**« Papiers BEAUHARNAIS » du Fonds Debien aux AD33
Descendance de François de BEAUHARNAIS
Origine des habitations Beauharnais de Saint-Domingue**

Bernadette et Philippe Rossignol

Dans les documents originaux de *Gabriel Debien* figure une très importante série de papiers BEAUHARNAIS, non répertoriés dans la liste qu'il avait dressée de ses dossiers et qui concernent en particulier la succession, en 1762, de deux frères, François de BEAUHARNAIS de BEAUVILLE (+ 1746) et Charles marquis de BEAUHARNAIS (+ 1749), succession partagée entre leurs neveux, l'un et l'autre étant morts sans postérité. Ces papiers ont été réunis après le décès en décembre 1784 de Claude comte des ROCHES BARITAUT, père du dernier représentant mâle de cette branche, Claude comte de Beauharnais, sénateur, mort en 1819 ; quelques dossiers concernent ce dernier. Nous avons déposé l'ensemble, comme les autres archives de *Gabriel Debien*, aux archives départementales de la Gironde.

Nous avons découvert par la suite que ces documents faisaient partie d'un fonds mis en vente autrefois, dont une partie avait donc été acquise par *Gabriel Debien* et une autre par les Archives nationales ; cette dernière constitue le fonds ¹ sur lequel *Érick Noël* a travaillé pour sa thèse, puis la publication de celle-ci en 2003, livre intitulé « Les BEAUHARNAIS, une fortune antillaise ».

Inventorier les dossiers du fonds Debien, les analyser et les classer, avant dépôt aux archives départementales de la Gironde nous a permis de constituer une généalogie présentée ci-après, qui complète ou précise les généalogies existantes. Nous avons ensuite consulté, pour vérification, certaines de ces généalogies, publiées ou disponibles sur Internet, dont nous remercions ici les nombreux contributeurs, ainsi que les notices de Wikipedia et nous intégrons *en italiques* certains de leurs éléments que ne donnaient pas les pièces analysées.

Bien qu'il ne soit pas mentionné dans ces documents, nous intégrons à cette généalogie Alexandre de BEAUHARNAIS, premier mari de Joséphine TASCHE de LA PAGERIE future impératrice, pour éviter des questions sur le sujet...

Nous rappelons les articles publiés dans les bulletins de *Généalogie et Histoire de la Caraïbe* :

« Les TASCHE de LA PAGERIE, famille de l'impératrice », par *Bernadette et Philippe Rossignol* (GHC 54, novembre 1993, p. 890-897 et en particulier les pages 891 et 896-98)

« Les BEAUHARNAIS propriétaires à Saint-Domingue, 1789-1790 », par *Philippe Delorme* (GHC 103, avril 1998, p. 2192-93).

Par ailleurs nous avons annoncé deux publications sur cette famille que nous n'avons pas consultées, ne les ayant pas reçues ².

Il s'agit de celle citée ci-dessus,
Les BEAUHARNAIS, une fortune antillaise, 1756-1796 ³, par *Érick Noël* (voir GHC 177, janvier 2005, p. 4411) ;

¹ 251AP, Fonds Beauharnais, 6 cartons, maintenant consultable au site de Pierrefitte. La présentation du fonds sur le site des Archives nationales, Archives privées, donne comme dates extrêmes 1633-1839 et comme « modalités d'entrée » : achats 1955-2002.

² Cependant plusieurs pages du livre d'*Érick Noël* sont en ligne sur Books Google.

³ Librairie Droz, Hautes études médiévales et modernes, ISBN 978-2600008921.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

et Les BEAUHARNAIS, I Les grands ancêtres 1390-1846 ⁴, par *Philippe de Montjouvent* (voir GHC 182, juin 2005, p. 4565).

Source de ce qui suit :

Papiers Beauharnais originaux du fonds Gabriel Debien (**liste et analyse après la généalogie**)

Fichier Marine C/1

Registres paroissiaux numérisés de La Rochelle, Rochefort, Le Lude

Minutier central : étude XXXVI (Mes Touvenot puis Bonnomet) et autres

En *italiques* : autres sources, Wikipedia, livres généalogiques, généalogies sur Internet non vérifiées

Soulignés : les lieux aux Antilles, Canada, Louisiane

Nous donnons d'abord une généalogie complète Beauharnais à partir de François de Beauharnais (1636-1694) puis une généalogie limitée à la branche concernée par Saint-Domingue par la descendance de Renée Pays épouse en 3èmes noces de Charles Beauharnais (3).

L'orthographe des actes et des signatures a longtemps été **BEAUHARNOIS** ⁵ mais nous privilégions celle qui a subsisté, BEAUHARNAIS.

Généalogie BEAUHARNAIS

François de BEAUHARNAIS chevalier seigneur de **LA BOISCHE de la CHAUSSAYE, BEAUMONT** et autres lieux

La « terre de la Boësche dite La Chaussée », dans le faubourg d'Orléans, porte Saint Jean, paroisse Saint Laurent des Orgerils ; vendue en 1758 ⁶

o 02/08/1636, fils de Jean et Marie MALLET

+ 17/04/1694 Orléans (Loiret, 45)

x 14/09/1664 Blois (Loir et Cher, 41) Marguerite Françoise PIVART, fille de Jacques et Catherine THIERRY

1716 : procuration pour le mariage de son fils Charles devant Me Poullin à Orléans

+ octobre 1719 La Chaussée, Orléans (45)

partage entre les 7 enfants 23/05/1721, Me Poullin, Orléans ⁷

parents de :

1 Jacques de BEAUHARNAIS

capitaine d'infanterie

o ca 1665

+ 1688 siège de Mayence (Rhénanie), 23 ans

2 François de BEAUHARNAIS chevalier baron de **BEUVILLE** seigneur de LA CHAUSSÉE

terre de Port Maltais en Acadie, concédée et érigée en baronnie de Beauville en 1707

⁴ Éditions Christian, décembre 2004, ISBN 978-2864961260.

⁵ Par exemple dans les conventions entre les trois enfants héritiers de Claude comte des Roches Baritault le 13 juin 1785 (MC/ET/XXXVI/590). On écrivait alors « Beauharnois » comme on écrivait « les François » (pour les Français).

⁶ Voir ci-après, Analyse des Papiers Beauharnais, cote 111.

⁷ Cote 113 p. 13. Voir aussi l'état des héritiers le 10/06/1758, cote 109 pièce 1 et le 05/04/1762, cote 109 pièce 3.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

conseiller du roi en ses conseils, intendant de la Nouvelle-France 1702, intendant de justice, police, finances et marine en la province d'Aunis et Saintonge à Rochefort (! 1713, 1716, 1721) ; intendant général des armées navales

fils aîné

o 18/09/1665 Orléans (45)

+ 09/10/1746 en sa terre de La Chaussaye (ou La Chaussée) paroisse de Saint Laurent des Orgerils faubourg d'Orléans Porte Saint Jean, 81 ans

(+) 12/10/1746 Saint Laurent des Orgerils lès Orléans

Inventaire après décès 01/09/1747 Me Prévost, Orléans ; vente des effets 27/05/1748 ⁸ ; partage des biens de la succession, Me Touvenot, Paris, 10/06/1758 (MC/ET/XXXVI/489)

Sans postérité

x 02/03/1691 Anne DESGRAIS (ou DESGRETS), fille de François, écuyer, et Anne HUGOT

testament olographe 22/04/1730 déposé chez Me Bois, Paris ⁹

cousins germains et héritiers : Jacqueline Hugot demeurant à Vic sous Thil en Auxois ; Emilian(d)e Hugot épouse de Jean Sirot demeurant à Thoisy la Berchère bailliage de Saulieu en Bourgogne

+ 24/09/1731

liquidation de communauté entre M. de Beauharnais et sa femme, Me Gervais 13/12/1732

3 Charles marquis de BEAUHARNAIS

lettres de provision de marquis 1729

chevalier de Saint Louis 28/06/1718, commandeur

garde marine Rochefort 13/02/1691, lieutenant de vaisseau Toulon 1696, capitaine de frégate Dunkerque 1707, capitaine des vaisseaux du roi à Rochefort (! 1716, 1721),

gouverneur et lieutenant général pour le roi de la Nouvelle France et Province de Louisiane (11/01/1726-1747), lieutenant général Brest 1748

o 12/10/1671 Orléans (45)

+ 12/06/1749 Paris (+) Saint Sauveur

Sans postérité

Cm 06/08/1716 Me Soullard, La Rochelle ; fait au Petit Fertilly, paroisse Saint Morice proche La Rochelle, maison de la future épouse ; témoins de Renée Pays : Louis Pays sieur de Bourjolly et Marie Baudouin son épouse, frère et belle-sœur, damoiselle Louise Pays aussi sœur, Joseph Hardouineau, écuyer, et damoiselle Jeanne Hardouineau ses enfants ¹⁰

x 06/08/1716 La Rochelle ¹¹, **Renée PAYS**, fille de + Gaspard sieur de Launay, avocat en parlement, lieutenant et juge ordinaire du Lude (+ 1687/1690) et + Renée JARRY (+ 1684/1690) ¹²

b 03/07/1664 Le Lude (Sarthe, 72)

+ 14 (+) 16/08/1744 Blois, Saint Sauveur (Loir et Cher, 41) ; inhumée dans la chapelle de la Vierge ; 80 ans environ ; dame Renée Le Pays épouse de messire Charles

⁸ Cote 109 pièce 3.

⁹ Cote 109.

¹⁰ Cote 54 pièces 5 et 7.

¹¹ L'acte de mariage ne figure dans aucun registre paroissial existant de La Rochelle ; probablement paroisse Saint Maurice (pas de registre) : voir le contrat de mariage ; à La Rochelle, les quartiers actuels « Saint Maurice » et « Fétilly ».

¹² Voir notice LE PAYS de BOURJOLLY par le colonel Arnaud, CGHIA 29, décembre 1989.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

marquis de Beauharnais, chef d'escadre, commandeur de l'ordre de Saint Louis, gouverneur et lieutenant général de la Nouvelle France ; témoins, messire Louis Pyvart de Chastulé, chanoine de l'église cathédrale de Blois, messire Raymond de Saintonges écuyer sieur de Richemont, Louis François Rogier sieur de la Motte Cm 27/10 et 10/11/1684 Le Lude, Me Hérisson et Cochon ; présents au Cm, outre les parents, Thomas, Elisabeth et Jeanne de Gallichon, frère et sœurs, Françoise, Marie et Isabelle Pays ¹³

ax 26/11/1684 Le Lude (72) (*dispense de parenté en cour de Rome ?* ¹⁴) François **de GALLICHON**, demeurant à Saint Georges le Gaultier province du Maine, propriétaire à la Tortue et Saint-Dominque, fils de + Pierre sieur de Bellemotte et Julianne de LAMBOUST

testament 02/06/1685 Paris, Me Bellanger et Aroüet

+ juin 1685 Paris

inventaire de la communauté et des biens d'Amérique, Me Moriceau, Le Lude, 03/07/1685

Cm 14 et 23/10/1690 Me Cochon, Le Lude ¹⁵

donation mutuelle 25/08/1691 Me Pierre Boude, Château du Loir ¹⁶

bx 26/04/1690 Le Lude (72) Pierre **HARDOUINEAU** écuyer, seigneur de LAUDIANIÈRE, de La PIVOTTERIE et autre lieux, habitant et capitaine de milice à Léogane (1690), conseiller du roi au conseil souverain de Saint-Dominque (1696), receveur général des Domaines et bois de La Rochelle, fils de + René, conseiller du roi en la sénéchaussée et siège royal du Château du Loir, et dlle Madeleine MILSONNEAU

charge de receveur général des Domaines et bois de La Rochelle vendue au sr Mercier

+ 03 (+) 04/01/1713 La Rochelle, Saint Barthélemy

d'où entre autres ¹⁷ :

2 Renée Françoise HARDOUINEAU

en 1749, à La Rochelle

o et b 10/10/1695 Château du Loir (Sarthe, 72) ; p René Hardouineau, conseiller du roi à ce siège ; m Françoise Belin femme de Julien Milsonneau, receveur du grenier à sel de cette ville

+ 04 (+) 06/07/1766 La Rochelle (Charente Maritime, 17), Saint Barthélemy

x 12/05/1713 La Rochelle, Saint Barthélemy, Messire Claude **de BEAUHARNAIS** chevalier seigneur **de BEAUMONT**, officier de marine (5)

4 Jeanne HARDOUINEAU

b 05/05/1699 La Rochelle (17), Saint-Jean, âgée de 8 jours ; p François Huet de la Gastinière, trésorier de France de la généralité de La Rochelle ; m Jeanne Dargillier femme de M. Froment, conseiller trésorier de France

+ 14 (+) 15/07/1777 Blois, Saint Sauveur (41) ; environ 78 ans ; veuve de messire François Pivart chevalier seigneur de Chastulé et de Morvilliers ; témoins François Marie Pivart chevalier seigneur de Chastulé et autres lieux, capitaine au régiment

¹³ Cote 54, pièce 13.

¹⁴ Mentionné par plusieurs généalogies mais non porté dans l'acte de mariage. Degré de parenté, voir plus loin « **Renée Pays et ses trois maris** ».

¹⁵ Cote 54 pièces 2 et 14.

¹⁶ Cote 54, pièce 15.

¹⁷ Limité aux nouvelles alliances BEAUHARNAIS. Postérité complète ci-après in « **Renée PAYS et ses trois maris** ».

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

des gardes françaises, chevalier de Saint Louis (et plusieurs autres parents et amis)

x 13/09/1718 Blois (41) François **PIVART** ¹⁸ écuyer seigneur de **CHASTULÉ**, fils de Jacques et Madeleine de **BEAUCHESNE**

capitaine aux gardes françaises

o 30/01/1688 Blois (41)

+ 10/09/1758 Léogane (Saint-Domingue) ¹⁹

demeurant ordinairement à Blois (1749) ; lui est en 1749 à Léogane d'où entre autres ²⁰ :

4.2 Marie Anne Henriette PIVART de CHASTULÉ

+ /septembre 1756

x 13/06/1751 Vineuil (41) ²¹ François de **BEUHARNAIS** (5.1)

+ 1725/1732

4 Jean François de **BEUHARNAIS** chevalier seigneur de **MOULON**

lieutenant des vaisseaux du roi

o ca 1673

+ 1713/1721

x 26/07/1700 Marie Madeleine de PENILLON

+ 1721/ demeurant en sa terre de Moulon près Montargis

d'où

4.1 Marie Madeleine de **BEUHARNAIS**

demeurant au château de Mousseaux à Montbouy en Gâtinais (45)

+ 1762/

x Georges François de **RAVAULT** chevalier seigneur de MOUSSEAUX

+ 1747/1757

4.2 Marguerite Françoise de **BEUHARNAIS**

religieuse au couvent de Saint Dominique lès Montargis

+ 1721/1762

4.3 Anne de **BEUHARNAIS**

+ 1762/

x 08/05/1741 Moulon (45) messire Guillaume **BOUVIER de LA MOTHE** chevalier **marquis de CEPOY**, Girolles, Préfontaine et autres lieux, colonel d'infanterie, chevalier de Saint Louis (1747), grand bailli et capitaine des chasses de la capitainerie de Montargis, gouverneur des ville et château de Montargis (1757)

+ 1758/1762

5 Claude de **BEUHARNAIS** de **BEAUMONT** chevalier seigneur de VILLECHAUVE

garde marine à Rochefort 01/01/1691, lieutenant de vaisseau à Brest 1703, capitaine des frégates du roi au département de Rochefort (! 1713, 1716, 1721) ; capitaine des vaisseaux du roi au département de Brest ; chevalier de Saint Louis

Villechauve à Sennely en Sologne

o 22/09/1674 Orléans (Loiret, 45) La Chaussée, Saint Laurent des Orgerils

+ 17/01/1738 La Chaussée (45) ²²

(+) Saint Laurent des Orgerils, faubourg d'Orléans

¹⁸ Patronyme par la suite écrit PYVART, orthographe privilégiée dans les généalogies existantes.

¹⁹ Voir ci-après « Renée PAYS et ses trois maris ».

²⁰ Voir aussi GHC 149, juin 2002, p. 3555, 02-88.

²¹ Néant dans le registre de Vineuil.

²² Février 1738 d'après MC/ET/XXXVI/519.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Témoins du mariage, 3 frères de l'époux, François, Charles et Guillaume, et Louis Pays de Bourjolly, oncle maternel de l'épouse
x 12/05/1713 La Rochelle, Saint Barthélemy (17) Renée Françoise HARDOUINEAU, fille de + Pierre et Renée LE PAYS (ci-dessus)
o et b 10/10/1695 Château du Loir (Sarthe, 72)
+ 04 (+) 06/07/1766 La Rochelle (17), Saint Barthélemy ; veuve, native du Château du Loir, 70 ans ; plusieurs témoins
partage de succession Me Trudon de Roissy, Paris, 1776
d'où ²³

5.1 François **marquis de LA FERTÉ BEAUHARNAIS**

garde marine à Rochefort 08/02/1729, chevalier de Saint Louis 01/04/1748, chef d'escadre, **gouverneur général des Isles du Vent à la Martinique** 01/11/1756 ²⁴, retiré 10/09/1764, à Fontainebleau
en août 1756 est « chevalier, baron de Beauville, seigneur de Villechauve, de La Ferté Avrain et autres lieux, major des armées navales et des troupes de la marine au département de Rochefort »
La Ferté Avrain, en Sologne, acheté en 1752, érigé en marquisat par lettres patentes de juillet 1764 sous le nom de La Ferté Beauharnais (Loir et Cher, 41)
En 1785 il demeurait en son hôtel de la rue du Bac, faubourg Saint Germain, paroisse Saint Sulpice et recevait une pension de ses fils : 1 000 livres du marquis et 2 000 du vicomte (MC/ET/XXXVI/ 588)
o 08 b 11/02/1714 La Rochelle (17), paroisse Saint Barthélemy ; p François de Beauharnais, oncle paternel, et Renée Pays veuve Hardouineau aïeule maternelle
+ 29 prairial VIII (18/06/1800) Saint-Germain en Laye (Yvelines, 78) (GHC 54, novembre 1993, p. 891)
ax 13/06/1751 *Vineuil* (41) Marie Anne Henriette PIVART de CHASTULÉ (ci-dessus) + 1767
bx 08/1796 *Fontainebleau* (77), Marie Euphémie Désirée de TASCHER de LA PAGERIE ²⁵

d'où

5.1a.1 François marquis de LA FERTÉ BEAUHARNAIS

capitaine au régiment de Ségur Dragons, demeurant avec son épouse en leur hôtel rue Neuve des Mathurins paroisse de la Madeleine la Ville l'Évêque en 1785 ²⁶
lieutenant général des armées du roi, député aux États-Généraux en 1789, aide-major général dans l'armée de Condé
o 12 b 13/08/1756 La Rochelle, Saint Barthélemy ; p Claude de Beauharnais, oncle paternel ; m Jeanne Hardouineau épouse de messire François Pivart écuyer sr de Chastulé, aïeule maternelle, absente, représentée par Renée Hardouineau de Beauharnais de Beaumont, aïeule paternelle
+ 03/03/1846 *Paris* (+) *Saint Philippe du Roule*

²³ Voir aussi GHC 103 p. 2192-93.

²⁴ En décembre 1761 trois nègres du marquis de Beauharnais, « ci-devant gouverneur des îles du Vent » (il a été remplacé en février 1761 par Levassor de Latouche), qui l'ont accompagné comme domestiques jusqu'à Rochefort puis à son hôtel de la rue de Grenelle à Paris, sont appelés à recevoir une instruction catholique et, avant de retourner à la Martinique, à apprendre les métiers de pâtissier (Polidor), perruquier (Jasmin, libre en 1767), cuisinier (Louis Aza), (Dictionnaire des gens de couleur dans la France moderne, tome I, par Erick Noël)

²⁵ GHC 54, novembre 1993, p. 891.

²⁶ MC/ET/XXXVI/590.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

ax 01/05/1778 Marie Anne Françoise de BEAUHARNAIS, fille de Claude et Marie Anne Françoise dite Fanny MOUCHARD de LA GARDE (5.2.2, cousine germaine)
(1793

bx 11/10/1802 Louise Von COHAUSEN

d'où 5 filles dont

5.1a.1a.1 *Émilie de BEAUHARNAIS*

dame d'atours de l'impératrice Joséphine (sa tante par alliance)

o 28/01/1781

+ 18/06/1855 Paris

x 18/05/1798 Paris, Antoine CHAMAS comte de LAVALETTE (1769-1830) ²⁷

5.1a.2 **Alexandre vicomte de BEAUHARNAIS**

o 28/05/1760 Fort Royal, Martinique

x 13/02/1779 Noisy le Grand (Seine Saint Denis, 93) Marie Joseph Rose dite

Joséphine TASCHER de LA PAGERIE ²⁸

5.2 Claude de BEAUHARNAIS **comte des ROCHES BARITAULT**

garde marine à Rochefort 02/01/1734, chevalier de Saint Louis 1749, sert au Canada de 1734 à 1756, lieutenant (1757) puis capitaine des vaisseaux du roi et d'artillerie à Rochefort (1762), retiré du service avec provisions de chef d'escadre 1766, demeurant à La Rochelle (1769)

Les Roches Baritault (puis Les Roches Beauharnais, Les Roches Baritaud) « en Bas Poitou », à Saint Germain de Prinçay, près Chantonay en Vendée (85), acquis en 1756 ²⁹ et érigé en comté en 1759 ; maison de campagne à Groslay achetée en 1779 ³⁰.

o 16/01/1717 Rochefort (17) b 20/0/1717 Saint Louis, « sans imposition de nom » ; p messire Charles de Beauharnais, capitaine des vaisseaux du roi, oncle, en son nom et au nom de dame Marie Baudouin femme de M. Le Païs de Bourjolly qui a été choisie pour marraine ; supplément de baptême en présence de la marraine 23/01/1717 : lui ont donné le nom de Claude (signatures : Baudouin Bourjolly, Beauharnois, Beauharnois, Jeanne Hardouineau, Beauharnois de Beaumont

Testament 31/03/1780 et codicilles 29/03/1783, à Paris, et 09/07/1784, à Groslay, déposés les 29 et 31/12/1784 chez Me Bonnomet, ET/MC/XXXVI/587 ; convention entre ses trois enfants héritiers 13/06/1785, ET/MC/XXXVI/590

+ 25/12/1784 Paris (Marine C/1)

Cm Me Hurtrelle, Paris, 01/03/1753

x 01/03/1753 Paris, Marie Anne Françoise dite Fanny MOUCHARD de LA GARDE, fille de François Abraham, receveur des finances de la province de Champagne demeurant à Paris, et + Anne Louise LAZUR(E)

o 04/10/1737 Paris (ou 06/02/1738)

+ 02/07/1813 Paris

séparation à l'amiable en 1762

d'où

²⁷ Émilie est restée célèbre pour avoir fait évader son mari, condamné à mort en 1815 pour avoir soutenu Napoléon pendant les Cent Jours : elle avait pris sa place à la Conciergerie alors qu'il en sortait avec les vêtements de sa femme.

²⁸ GHC 54, novembre 1993, p. 892.

²⁹ ET/MC/XXIII/607, Me Laideguive, 27/12/1756, 25/06/1757.

³⁰ Groslay dans le Val d'Oise (95) : maison de campagne achetée en 1779 et propriété ensuite d'Alexandre de Beauharnais son neveu, premier mari de Joséphine Tascher de La Pagerie, qui l'agrandit.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

5.2.1 Claude comte de BEAUHARNAIS

1785 : officier au régiment des gardes françaises demeurant à Paris en son hôtel rue Notre Dame des Victoires, paroisse St Eustache

sénateur de la Vendée 1^{er} floréal XII, chevalier de la Légion d'honneur 25 prairial XII, sénateur d'Amiens 16/03/1806, comte d'Empire 06/06/1808, grand officier de la Légion d'honneur 30/06/1811, pair de France 04/06/1814

o 26/09/1756 La Rochelle, Saint Barthélemy ; p François de Beauharnais de Beauville, oncle paternel ; m Renée Hardouineau de Beauharnais de Beaumont, aïeule paternelle

+ 10/01/1819 Paris

Cm 24/05/1786 Me Bonnomet, MC/ETMXXXVI/594

ax 1786 Claude Françoise Gabrielle Adrienne de LEZAY-MARNESIA (1768-1791)

(d'où Stéphanie de BEAUHARNAIS
1789-1860

x 1806 Charles grand duc de BADE + 1818)

bx 1799 Suzanne Elisabeth Sophie FORTIN, fille d'Agnan, ancien propriétaire sucrier à la Croix des Bouquets, Saint-Domingue (Indemnité 1828) (1775-1850) (dame d'honneur de Caroline Murat ; sur les FORTIN voir article GHC 238, juin 2010)

(d'où Joséphine Désirée de BEAUHARNAIS

o 11/12/1803 Paris

+ 31/12/1870 Nantes

bx 07/11/1832 Paris, Hippolyte Adrien marquis de QUIQUERAN BEAUJEU, 1797-1860)

pas de postérité masculine

5.2.2 Marie Françoise de BEAUHARNAIS

o 07 b 08/09/1757 La Rochelle, Saint Barthélemy ; p messire François Abraham Marie Mouchard, écuyer, seigneur de la Garde aux Valets, Croix Chappeaux, Charmeneuil, conseiller secrétaire du roi, receveur général des finances de Champagne, absent représenté par Louis Le gros, domestique de la maison paternelle (Me Lemur et Rabouin, Paris, 19/07) ; m Marie Catherine Phélypeaux marquise de Gouffier épouse du seigneur de Gouffier, maréchal des camps et armées du roi, cousine paternelle, absente, représentée par Marie Angélique Jobart, domestique de la maison paternelle (Me Rabouin et Langlard, Paris, 18/07)

+ 1822

ax 01/05/1778 François marquis **de LA FERTÉ BEAUHARNAIS** (5.1a.1, cousin germain)

)(1793

bx ca 1794 Charles **CASTAING**

5.2.3 Anne Amédée de BEAUHARNAIS

o 08 b 09/01/1760 La Rochelle, Saint Barthélemy ; p messire François Amédée Mouchard, écuyer seigneur de Chaban, lieutenant aide major au régiment des gardes françaises, chevalier de Saint Louis, oncle, absent, représenté par messire Pierre Etienne Louis Haroüard du Beignon, écuyer, lieutenant général de l'amirauté de cette ville, grand-oncle ; m dame Anne Hardouineau de Chastullé, veuve, grand-tante, absente, représentée par dame Renée Gillois veuve du sr Mouchard, grand-tante

+ 1831

x Cm 21/03/1781 André Horace François vicomte **de BARRAL**, aide maréchal des logis des armées du roi, demeurant à Grenoble en Dauphiné en 1785

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

6 Guillaume de BEAUHARNAIS du COLOMBIER puis de BEAUVILLE
garde marine Rochefort 12/05/1697, lieutenant au Canada 1702, Rochefort 1705, major
de la marine au port de Rochefort (! 1721), chevalier de Saint Louis 23/12/1721,
capitaine de vaisseau Toulon 10/03/1734
+ 1741 *Petit Goave (Saint-Domingue)* sur le Léopard
Sans alliance

7 Anne de BEAUHARNAIS

+ 1721/1748, veuve

x 26/06/1700 Pierre **LE JUGE** chevalier seigneur de **LOIGNY**, demeurant à Orléans

+ 1721/1748

d'où ³¹

7.1 François LE JUGE de LOIGNY écuyer seigneur de BAIGNEAUX

+ 1762/

x /1732 Marie Jeanne ARONDEL (chroniques)

7.2 Pierre Jacques LE JUGE chevalier seigneur de BAZOCHES

+ 1762/

x /1743 Marie Hélène Olympiade LAURENCIN

d'où entre autres

6.2.1 Pierre Jacques François LE JUGE de BAZOCHES, filleul et légataire de
François de Beauharnais de Beauville

7.3 Charles LE JUGE DE LOIGNY chevalier seigneur de VILLEPRÉVOST
en 1734, lieutenant d'infanterie dans le régiment de Tallard (chroniques)

+ 1762/

8 Jeanne Elisabeth de BEAUHARNAIS

+ ca 1742

x 09/01/1711 Orléans, Michel **BÉGON** seigneur de la PICARDIÈRE, conseiller du
Parlement de Metz, intendant de la Marine, intendant de la Nouvelle-France (Canada)
(1710-1726), fils de + Michel, entre autres intendant des îles d'Amérique (1682-1685)
et de Rochefort (1688-1710), et de Madeleine DRUILLON ³²

o 21/03/1667 Blois (41)

+ 18/01/1747 Blois (41) château de la Picardière (+) 20/01/1747 Blois, Saint Honoré,
dans la nef de l'église ; messire Michel Bégon, chevalier, seigneur de la Picardière, St
Sulpice et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils et intendant général des
armées navales de France, mort en son château de la Picardière de cette paroisse ;
80 ans ; en présence de plusieurs parents et amis dont Louis Pivard de Chastulé,
chanoine de la cathédrale de Blois, cousin germain

d'où

8.1 Michel BÉGON o 09 b 10/05/1713 Québec + 15/03/1715 Québec ³³

8.2 Anonyme o, b et + 13/09/1714 Québec

8.3 Jeanne Élisabeth Françoise BÉGON

o 27/08/1715 b 14/03/1717 Québec

+ 1738

³¹ Les noms de branche Loigny, Baigneaux, Bazoches, Villeprévost sont des communes d'Eure et
Loire, 28, à une trentaine de km d'Orléans ; la référence « chroniques » correspond aux
« chroniques paroissiales de Baigneaux » <http://radiointensite.free.fr/articles.php?lng=fr&pg=344>

³² <http://begonia.rochefort.fr/Begon.htm>, Michel Bégon, par Patrick Rose.

³³ Dictionnaire des familles canadiennes françaises et P. Ract Madoux sur Roglo (id. pour les
suivants écrits en italiques).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

x 22/02/1737 Louis François Nicolas **de LORGERIL**, officier de marine, fils de Louis François et Marie Madeleine Marthe GÉRALDIN

o 14 b 15/04/1708 Dinan

bx 24/03/1740 Parigny (Manche, 50) Louise de SAINT GERMAIN de PARIGNY

8.4 Michel BÉGON, chevalier seigneur de LA PICARDIÈRE

conseiller du roi au Parlement de Metz, commissaire de la marine au port et département de Brest et premier commis de Mgr le comte de Maurepas (1748), intendant de la Marine au département de Rochefort (1757), de Dunkerque (1762), à Paris (1786)

o 22/02/1717 Québec

+ 1795

x 04/06/1743 Paris, Saint Roch, Anne Marie Françoise PERNOT DU BUAT, fille de Rémy et Marie Françoise MAIGRET

o ca 1725 + 03/08/1745 Le Havre, Saint François

8.5 Marie Madeleine BÉGON

o 31/08 b 02/09/1718 Québec

8.6 Catherine BÉGON

o 24 b 25/08/1719 Québec

+ 1762/ (à Blois)

x 1748/1755 François **de LAFON** chevalier seigneur **de LA DHUYE**, capitaine de cavalerie au régiment de Berry et chevalier de Saint Louis

+ 1762/

Renée PAYS et ses trois maris : l'origine des biens antillais des BEAUHARNAIS

Comme très souvent en ce qui concerne Saint-Domingue, l'origine du lien avec les Antilles est un mariage en France avec une fille ou, ici, une veuve d'habitant propriétaire de l'île, laquelle n'avait jamais vécu elle-même dans l'île.

Gaspard PAYS sieur de LAUNAY ³⁴

fils de Jacques et Renée LEMERCIER

licencié en lois, avocat en parlement, lieutenant civil et criminel au duché du Lude

+ 10/09/1708 Le Lude (Sarthe, 72) (+) église ; licencié et sous-lieutenant à ce siège, environ 80 ans ³⁵

x 20/11/1659 Le Lude ³⁶, Renée JARRY, fille de Guy et Marie GALLICHON ³⁷

o 1634/ + 1684/1690

³⁴ Nom de sieurie mentionné au contrat de mariage de sa fille Renée avec François de Gallichon en 1684 et divers actes notariés.

³⁵ Le 23/01/1709 (Me Amellon ?) Pierre Hardouineau et Renée Pays son épouse renoncent à la succession de Gaspard Pays, « plus onéreuse que profitable » (L'intermédiaire des chercheurs et des curieux, 10/10/1905, n° 1090, p. 527-528, réponse de Louis Calendini ; numérisé par Gallica et indexé par Geneanet).

³⁶ Acte non filiatif.

³⁷ A Fontaine Guérin (49) le 09/03/1634 (vues 164-165/309), mariage de Me Guy Jarry, conseiller du roi, lieutenant au grenier à sel du Lude, fils de Guy sieur de la Granelottière et Anne Rousseau, avec demoiselle Marie Gallichon, fille de + Me Jean Gallichon, conseiller du roi en l'élection d'Angers, et Isabelle Juffé (et Bernard Mayaud, Recueil de généalogies angevines vol. 8, cité sur le blog d'Odile Halbert <http://www.odile-halbert.com/wordpress/?p=13045>)

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

d'où 14 enfants ³⁸, dont :

Louis (LE) PAYS de BOURJOLLY ³⁹

bourgeois de La Rochelle ⁴⁰ ; habitant de Saint-Domingue, Cayes du Fond ⁴¹

b 14/06/1673 Le Lude + 27/06/1746 Cayes du Fond

et

Renée PAYS

b 03/07/1664 Le Lude ; noble Pierre Dumenil, m demoiselle Marie Galichon

+ 14 (+) 16/08/1744 Blois, Saint Sauveur (Loir et Cher, 41)

Cm 27/10 et 10/11/1684 Le Lude, Me Hérisson et Cochon ; présents au Cm, outre les parents, Thomas, Elisabeth et Jeanne de Gallichon, frère et sœurs de l'époux, Françoise, Marie et Isabelle Pays, sœurs de l'épouse

ax 11/11/1684 Le Lude, François **de GALLICHON** ⁴², demeurant à Saint Georges le Gaultier province du Maine, propriétaire à la Tortue et Saint-Domingue, fils de + Pierre sieur de BELLEMOTTE (+ 12/06/1663 Saint Georges le Gaultier, 50 ans) et Julianne de LAMBOUST ⁴³

o 1643/1651

testament 02/06/1685 Paris, Me Bellanger et Arouët

+ juin 1685 Paris

inventaire de la communauté et des biens d'Amérique, Me Moriceau, Le Lude, 03/07/1685

d'où un fils mort enfant

Cm 14 et 23/10/1690 Me Cochon, Le Lude ; communs en biens

donation mutuelle 25/08/1691 Me Pierre Boude, Château du Loir

bx 25/10/1690 Le Lude (72) ⁴⁴ Pierre **HARDOUINEAU** écuyer, seigneur de

LAUDIANIÈRE, de La PIVOTTERIE et autre lieux, habitant de Saint-Domingue dès 1680 ⁴⁵ et capitaine de milice à Léogane (1690), conseiller du roi au conseil souverain

de Saint-Domingue (1696), receveur général des domaines et bois de La Rochelle, fils de + René sieur de Vaugermain, conseiller du roi en la sénéchaussée et siège royal du Château du Loir, et dlle Madeleine MILSONNEAU ⁴⁶

charge de receveur général des Domaines et bois de La Rochelle vendue au sr Mercier

b 31/08/1655 Château du Loir (Sarthe, 72), paroisse Saint Martin

+ 03 (+) 04/01/1713 La Rochelle, Saint Barthélemy ; 65 ans, conseiller du roi, receveur des domaines et bois de la généralité d'Aunis

d'où postérité ci-après

Cm Me Soullard, La Rochelle 05/08/1716

³⁸ L'intermédiaire des chercheurs et des curieux, 10/10/1905, n° 1090, p. 527-528.

³⁹ Le patronyme familial est PAYS. Seul Louis y ajouta le nom de branche « de BOURJOLLY ». C'est abusivement que sa sœur Renée est appelée dans certaines publications « Renée de Bourjolly ».

⁴⁰ L'intermédiaire des chercheurs et des curieux, 30/07/1905, p. 138.

⁴¹ Voir notice LE PAYS de BOURJOLLY par le colonel Arnaud, CGHIA 29, décembre 1989

⁴² Certaines généalogie les disent cousins germains ; nous allons voir que leur cousinage n'était pas si proche.

⁴³ Voir ci-après « La famille GALLICHON de Saint Georges le Gaultier ».

⁴⁴ Acte non daté mais le précédant du 24/10 et le suivant du 26/10. Dispense « du 23 du présent mois » mais il n'est pas précisé pour quoi. Dans les signatures : Jacques de Broc, Le Mercier.

⁴⁵ Luc Frère sur Geneanet.

⁴⁶ Mariés le 14/02/1638, paroisse Saint Martin de Château du Loir (Sarthe, 72)

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

cx 06/08/1716, Charles marquis **de BEAUHARNAIS** (3), capitaine des vaisseaux du roi à Rochefort, fils de + François de BEAUHARNAIS chevalier seigneur de LA BOISCHE et Marie Françoise PIVART
chevalier de Saint Louis 28/06/1718, commandeur
garde marine Rochefort 13/02/1691, lieutenant de vaisseau Toulon 1696, capitaine de frégate Dunkerque 1707, capitaine des vaisseaux du roi Rochefort (! 1716, 1721), gouverneur et lieutenant général pour le roi de la Nouvelle France et Province de Louisiane (11/01/1726-1747), lieutenant général Brest 1748
o 12/10/1671 Orléans (45)
+ 12/06/1749 Paris (+) Saint Sauveur
sans postérité

Enfants et petits enfants de Renée PAYS et de son 2^e mari Pierre **HARDOUINEAU** :
nouvelles alliances et postérité BEAUHARNAIS

Nota : le 29 août 1766, énorme dossier chez Me Antoine Charles Touvenot (XXXVI/519), intitulé « arrêté de comptes, partages et transaction entre les héritiers de Pierre Hardouineau et de Renée Pays » ⁴⁷.

1 Pierre HARDOUINEAU

o Château du Loir ? ⁴⁸
+ 1714 ⁴⁹

2 Renée Françoise HARDOUINEAU

en 1749, elle est à La Rochelle

o et b 10/10/1695 Château du Loir, paroisse Saint Guingalois ; père conseiller du roi au conseil souverain de l'isle de Saint-Domingue ; p René Hardouineau, conseiller du roi à ce siège ; m Françoise Belin femme de Julien Milsonneau, receveur du grenier à sel de cette ville

+ 04 (+) 06/07/1766 La Rochelle (Charente Maritime, 17), Saint Barthélemy

x 12/05/1713 La Rochelle, Saint Barthélemy, Messire Claude **de BEAUHARNAIS** chevalier seigneur **de BEAUMONT**, capitaine des frégates du roi (5), fils de + François de BEAUHARNAIS chevalier seigneur de LA BOISCHE et Marie Françoise PIVART

3 Joseph HARDOUINEAU, écuyer

entérinement de lettres de bénéfice d'âge en la chancellerie de Paris le 11/01/1719 ⁵⁰
+ juillet 1732 ⁵¹

4 Jeanne HARDOUINEAU

b 05/05/1699 La Rochelle, Saint-Jean, âgée de 8 jours ; p François Huet de la Gastinière, trésorier de France de la généralité de La Rochelle ; m Jeanne Dargillier femme de M. Froment, conseiller trésorier de France

+ 14 (+) 15/07/1777 Blois (41)

Cm 17/08/1718 ? ⁵²

⁴⁷ Dossier cité par Érick Noël in « Les Beauharnais, une fortune antillaise ».

⁴⁸ Lacunes du registre de la paroisse Saint Martin du Château du Loir : 1688-1691, 1693-1694. Pas de baptêmes Hardouineau en 1695-97. Pas de baptême de Pierre Hardouineau paroisse Saint Guingalois.

⁴⁹ Année donnée dans l'acte MC/ET/XXXVI/519. Décédé le 16/04/1714 d'après Daniel Vitte (lecharron sur Geneanet) et JP de Longueau (ni lieu ni source).

⁵⁰ Cité cote 116.

⁵¹ MC/ET/XXXVI/519

⁵² Cité cote 116.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

x 13/09/1718 Blois (41) François **PIVART** écuyer seigneur **de CHASTULLÉ** (plus tard **PYVART de CHASTULÉ**), *fils de Jacques et Madeleine de BEAUCHESNE*
capitaine aux gardes françaises

o 30/01/1688 Blois (41) ⁵³

+ 10/09/1758 Léogane (Saint-Domingue) : « chevalier seigneur de Morvilliers et autres lieux, habitant au quartier de Léogane paroisse de Sainte Rose, lequel par son testament passé par maître Savaunet » le 9 septembre « a requis du sieur Boussau son exécuteur testamentaire que son corps après sa mort serait déposé dans un coffre que ledit sieur de Chastullé avait recommandé à cet effet pour être réservé et gardé jusqu'à la paix, ensuite envoyé en France afin d'être inhumé dans la sépulture de ses ancêtres » ; « après avoir fait les cérémonies ordinaires des obsèques convenables à sa naissance et à son rang, on a déposé le corps du défunt dans un caveau dans le cimetière de cette paroisse pour y être conservé jusqu'à exécution de ce qui est prescrit par le dit testament. »

elle demeure ordinairement à Blois (1749)

lui est en 1749 à Léogane

d'où ⁵⁴ :

4.1 François PIVART comte de CHASTULÉ

x ca 1767 Marie Madeleine de LAFFILARD

4.2 Marie Anne Henriette PIVART de CHASTULÉ

+ /septembre 1756

x 13/06/1751 Vineuil (41) François **de BEAUHARNAIS** (5.1)

+ 1725/1732

5 Louis HARDOUINEAU de LA PIVOTIÈRE

23/11/1724, le sr de Chastullé et son épouse élus curateurs à son imbécillité ⁵⁵

o ca 1700 La Rochelle, Saint Barthélemy

+ 11 d 12/05/1769, 69 ans, sans alliance ; dans la maison de charité de Charenton où il était entré comme pensionnaire le 17/04/1760 ⁵⁶

La famille GALLICHON de Saint Georges le Gaultier (Sarthe)

Actes à Saint Georges le Gaultier, sauf indication contraire

I Jean GALLICHON x Jeanne MARESCHE ⁵⁷

II Jean GALLICHON sieur de LA ROCHE

conseiller du roi en l'élection d'Angers

+ /1643

x Fontaine Guérin (Maine et Loire, 49) Isabeau JUFFÉ

III 8 enfants dont :

⁵³ Baptisé le 04/05/1695 à Nantes d'après Daniel Vitte sur Geneanet (paroisse non précisée).

⁵⁴ Voir aussi GHC 149, juin 2002, p. 3555, 02-88.

⁵⁵ Cité cote 116.

⁵⁶ MC/EDT/XXXVI/528, 03/0/1769, notoriété de son décès et de ses héritiers, sa sœur Jeanne Hardouineau veuve de Mre François Pivart de Chastulé, pour moitié, et ses neveux Mre François de Beauharnais baron de Beauville et Claude de Beauharnais comte des Roches, ensemble pour l'autre moitié, par représentation de leur mère dame Renée Hardouineau veuve de Mre Claude de Beauharnais de Beaumont

⁵⁷ Les deux premières générations : Bernadette Mourey sur Geneanet (Billy3)

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Marie GALLICHON x 1634 Guy JARRY

d'où Renée JARRY x 1659 Gaspard PAYS

d'où **Renée PAYS** ax 11/11/1684 Le Lude, **François de GALLICHON**

et

Pierre de GALLICHON écuyer sieur de BELLEMOTTE

demeurant à Angers, paroisse Saint Aignan, en 1643

o ca 1613

+ 12/06/1663, 50 ans

x 16/01/1643 à Saint Martin de Villenglose (Mayenne, 53), Julianne (puis Julienne) de LAMBOUST, fille de Julien, écuyer, et Elisabeth de LA RUE, demeurant en la maison seigneuriale de Mergot en Myré⁵⁸

o ca 1620

+ 10/04/1697 ; 77 ans (+) 11 dans l'église, en présence de ses fils, maistre et discret Thomas de Gallichon, prêtre, et Pierre de Gallichon sieur de la Rosnerie

d'où :

IV

1.1 Pierre de GALLICHON écuyer sieur de LA ROSNERIE

o Angers (Maine et Loire, 49) ?⁵⁹

x /1673 Gabrielle de LA HAYE (ou de LA HAYS)

d'où :

1.1.1 Gabrielle de GALLICHON

o 01 b 10/11/1673 ; p Thomas de Gallichon ; m Marie Élisabeth Dumesnil, de la paroisse de Saint Aubin du Désert

1.1.2 Gabrielle de GALLICHON

o ca 1683 (ou erreur sur l'âge au mariage, 24 ans, et se confond avec la précédente)

x 24/02/1707, messire Jacques de BIARS écuyer, fils de + messire René et + demoiselle Marie DU CHEMIN

1.1.3 Catherine de GALLICHON

o ca 1683

+ 01/01/1707 ; 23 ans environ ; en présence de son père et de son oncle Thomas

1.1.4 Mathurine de GALLICHON

b 09/08/1691 ; p messire Mathurin de Montesson écuyer seigneur du Cormier ;

m demoiselle Élisabeth de Gallichon veuve de messire René de Sigonne écuyer sieur de Villeblanche

1.1.5 Pierre de GALLICHON

o ca 1693

+ 03/10/1707 ; 14 ans environ ; en présence de son père et de son oncle Thomas

1.2 **François de GALLICHON**

habitant propriétaire à la Tortue et Saint-Domingue

+ juin 1685 Paris

x 11/11/1684 Le Lude (72) **Renée PAYS**, fille de Gaspard et Renée JARRY

1.3 Thomas de GALLICHON

prêtre à Saint Georges le Gaultier

b 22/05/1651 + 1707/

⁵⁸ Procès verbaux et documents, vol. 4, p. 186, Commission historique et archéologique de la Mayenne, numérisé et indexé par Geneanet. Acte de mariage consulté sur le site des AD. Vues 128-129/236

⁵⁹ Les deux aînés, Pierre et François, ont peut-être été baptisés à la paroisse Saint Aignan d'Angers, où demeurerait leur père lors de son mariage mais ses registres ne commencent qu'en 1668.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1.4 Élisabeth de GALLICHON

b 30/04/1658

+ 05/01/1727, veuve de messire Nicolas de Guibert (+) église

ax 1687/1691 messire René de (LA) SIGONNE écuyer sieur de Villeblanche
+ /1693

bx 07/01/1697 messire Nicolas de GUIBERT, écuyer, fils de + François, écuyer sieur de La Perronnière et dame Christine de FLÉCELLE, de la paroisse des Trans (Mayenne, 53) ⁶⁰

+ /1727

1.5 Jeanne de GALLICHON

b 12/01/1661

x 22/06/1695 messire Charles de GUIBERT écuyer sieur de La Perronnière, de la paroisse de Trans, frère aîné du précédent
ax dame Marie Anne LA CHARMOLUE

Certaines généalogies disent que François de GALLICHON et Renée PAYS étaient cousins germains, avec dispense de mariage en cour de Rome. Or une dispense en cour de Rome demandait du temps et, d'autre part, l'acte de mariage ne mentionne pas cette dispense. Le cousinage existe cependant et s'établit comme on l'a vu ci-dessus : la grand-mère maternelle de Renée Pays, Marie Gallichon, était la sœur de Pierre, père de François de Gallichon. Il y avait donc une différence d'une génération entre eux. Autrement dit François de Gallichon était cousin germain de la mère de sa femme : en droit canon ils sont parents du 2^e au 3^e degré et la dispense est accordée par l'évêque.

Les biens de Saint-Domingue

Renée PAYS avait hérité les biens à Saint-Domingue de son premier mari, et donc cousin, François de GALLICHON, épousé le 11 novembre 1684 et décédé moins d'un an après, en juin 1685 (leur fils unique mourut enfant). Or François de Gallichon était lui-même récent « héritier général et universel » de Jacques NEPVEU sieur de POUANÇAY (Pouançay près Loudun, diocèse de Poitiers) ⁶¹, « gouverneur pour le roi en l'isle de la Tortue et coste de Saint-Domingue » (depuis 1675) ⁶², par testament de ce dernier au Petit Goave, le 2 janvier 1683 ⁶³.

⁶⁰ 1682 aveu et déclaration par François de Guibert écuyer sr de la Perronnière, premier capitaine au régiment de Chaulnes, Christine de Flécelle, demoiselle, sa veuve, Charles son fils aîné et autres, mineurs (BnF cabinet des titres vol. 767, p. 252, cité dans le Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, 1897, 13, p. 369, numérisé par Gallica, indexé par Geneanet).

⁶¹ Dans tous les documents de ce Fonds Beauharnais, le nom est écrit POUANÇAY et non POUANCEY comme on le voit orthographié dans de nombreux livres sur Saint-Domingue au XVII^e siècle.

⁶² En 1676, Jacques NEPVEU de POUANÇAY, qui avait succédé dans le gouvernement de l'île de la Tortue à son oncle Bertrand OGERON, fit venir son frère Charles NEPVEU de LA PIVOTERIE. Jacques et Charles étaient fils de Jeanne, sœur de Bertrand OGERON, et de Thomas NEPVEU sieur d'URBÉ, seigneur de POUANÇAY (dans la Vienne, canton des Trois-Moutiers, arrondissement de Loudun). (GHC 103, avril 1998, p. 2212, question 98-59 de Bernard Mayaud).

⁶³ D'après l'index de la « Description de Saint-Domingue » de Moreau de Saint-Méry, Gallichon, « ancien et riche habitant du Cap, lieutenant de milice » avait été le « matelot » (associé) de Pouançay, ce que reprennent des éléments de biographie de certains auteurs par la suite ; la source n'est pas donnée par Étienne Taillemite, auteur de l'index.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Jacques NEPVEU sieur de POUANÇAY était le neveu du gouverneur Bertrand OGERON. Rappelons que ce dernier, d'abord boucanier au Petit Goave, planteur de pétun (tabac) à Léogane, avait contribué au peuplement de Saint-Domingue en faisant venir des centaines d'engagés puis avait donné des commissions de course aux flibustiers contre les Espagnols. La création de la Ferme du tabac en 1673, qui fixait un prix d'achat très bas aux habitants, ruina les anciens boucaniers et quand Ogeron lança la colonisation du Cap il y eut une révolte des flibustiers. Il fut alors remplacé en 1675 par Pouançay.

Jacques NEPVEU sieur de POUANÇAY avait lui-même hérité de son oncle maternel le gouverneur Bertrand OGERON, mort à Paris le 31 janvier 1676⁶⁴, puis, l'année qui précéda son décès, il avait recueilli la succession de son frère Charles NEPVEU écuyer sieur de LA PIVOTTERIE, dont il était donataire.

L'inventaire des biens de Charles Nepveu de la Pivotterie avait été fait à Léogane le 14 juillet 1682, inventaire très détaillé des meubles, linges et objets, couverts d'argent, vaisselle, qui se trouvaient dans sa case. Parmi les papiers : un journal des dépenses faites « sur l'habitation appartenant à monsieur de la Pivotterie et à monsieur de la Brunetière », commencé en 1680 et arrêté le 8 juillet 1681, les deux associés se donnant quittance de tous les articles ; un billet de 400 pièces de huit du sieur de Beauregard Legoff qu'il déclare devoir à M. de la Pivotterie, le 2 juillet 1681 ; plusieurs « reconnaissances » de « rolles » de tabac embarqués sur le Saint Joseph, capitaine Pol, de Dieppe (05/04/1682), sur le Saint François, capitaine Thomas (05/06/1682), sur la Vienne, capitaine Bonnin (24/06/1682). L'habitation de M. de la Pivotterie au quartier des **Sources**, de 5 à 600 pas de large et 600 de haut, avec 8 cases, 15 engagés (Pierre Dufresne, Nicollas Gueriteau, Pierre Collin, Pierre Claude, Anthoyne Godin, Pierre Philipon, Pierre Poyer, Jacques Denyau, Pierre Hervé, Pierre Ledoublet, David Fauril, Pierre Dupuy, 2 autres marrons, 1 autre aussi marron qui s'est depuis rendu sur l'une des habitations du gouverneur), 21 esclaves (avec leur nom, par familles), 2 chevaux, 5 vaches, 4 gazelles, 60 brebis, 16 cochons. Nous retrouvons cette habitation dans l'inventaire des biens de Pouançay que nous allons voir maintenant.

François de Gallichon, qui résidait alors « au quartier du Cap de la Petite Ance », vint assister à l'inventaire, très détaillé, des biens hérités de Pouançay, les 3 et 4 mai 1683 au **Petit Goave** puis du 6 au 10 mai à **Léogane** et enfin le 12 mai au **Cul de sac** :

Les 3 et 4 mai :

- habitation au **Petit Goave**, avec 33 nègres dont 19 travaillant, où se trouve la maison « de bois et charpente » où est mort M. de Pouançay ; dans la longue liste de meubles, vêtements et autres objets, on découvre 3 chapeaux de castor, 9 plumets à chapeaux de diverses couleurs, 6 perruques, 12 paires de gants, 4 paires de bas de soie ;
- saline de l'Acule du Petit Goave proche du bord de mer ;
- les papiers sont plus de 40 billets de diverses personnes qui toutes reconnaissent devoir, pour tabac ou autres, des sommes diverses au gouverneur de Pouançay ou à ses représentants, Mr du Bois ou François de Gallichon : St Martin, Gabriel Brunet, Bernelot, Jean Pichard et Thomas Germon, Jean Tocard dit Grenezé, sr du Casse, sr du Bois, Daniel Lequin et Jacques Portebon, Louis Turpin Crissé, sr de La Motte, Élisabeth Jacaudin femme de Boisbland, Jean Espagnet, Allain Hulcot, Jacques Portbon dit Brouage, Cantin Libert, François Malnos, Nicolas Lefebure, Ollivier Lafleur, Jan Le

⁶⁴ Voir GHC 128, juillet-août, 2000 « Aux débuts de la Tortue et de l'île de Saint-Domingue (1). La Tortue et la Bastille, du Rausset, d'Ogeron et la Compagnie » par Pierre Bardin, ainsi que la fin de l'article de GHC 6, juin 1989, p. 42, avec la photo de la plaque de l'église Saint Séverin faite par Pierre Bardin et le commentaire sur cette plaque par Michel Camus, GHC 12, janvier 1990, p. 98.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Cordier, Anthoin Guillot, sr Lafitte, Jacques Abraham, sr du Mesnil de Fauconbergue, Paul Duverger, Philippe David, Nicolas de Mouchel, sr Pelé, Dominique Dears dit Gardras, Gabriel chevalier de Volenne, Élie Biard dit St Surin, capitaine Desmoulins, François Dupont, Paul de Laguette et André Faverel, Yves de Lorient dit Malouin, Pierre Guérin, Louis Poussard et Louis Morisson, Jean Dugas Michel Chantelous et Marie Dugas sa femme et Nicolas Dugas, frère Pludelot de l'ordre des Frères Prêcheurs, Nicolas Lalège, Pierre Masson.

- le navire Le St Joseph, de 70 tonneaux, ancré au Petit Goave.

Le 6 mai :

- une grande place et habitation à **l'Acul de Léogane** (commandeur Jullien Gallois dit Lafleur), plantée en vivres, tabac, indigos, cacao, avec « une indigoterie neuve qui n'a encore point servi » ; 20 cases tant à demeurer qu'au tabac, torquerie, nègres cuisiniers ; un pigeonnier de 100 pigeons environ ; 52 nègres et négresses, dont 12 petits négrillons ; 13 engagés « pour le reste du temps qu'ils ont à servir » ; divers outils, objets et meubles, linge et vêtements, vaisselle (dont couteaux de table à manche d'ivoire, couverts d'argent, sac d'argent monnayé pesant 60 livres) ;

- Papiers : autres billets et obligations du sr de Beauregard à feu M. de La Pivoterie et de Pierre Maillard ; Louis Turpin de Crissé et le chevalier de Crissé ; le nommé Lécluze, en faveur du sr de Pouançay.

Le 7 mai :

- l'habitation ci-devant occupée par le défunt sr de la Pivoterie au quartier des **Sources de Léogane** (commandeur, Pierre Claude), plantée en tabac et vivres, de 600 pas de large sur 600 de haut, avec 7 cases, tant à tabac qu'à demeurer ; 19 nègres et négresses dont 5 petits négrillons ; 10 engagés « pour le reste du temps qu'ils ont servi » ; meubles, outils, objets divers ; 208 rolles de tabac ; 20 cochons ; 20 volailles

- l'habitation de **la Ravine**⁶⁵ des médecins (sic) quartier de la **Pointe de Léogane** (commandeur, Thomas Caperon), plantée en vivres et une sucrerie abandonnée, avec 7 cases ; 16 nègres dont 4 petits négrillons ; outils et meubles ; 50. cochons, 3 chevaux, 1 cavale et son poulain ; 177 rolles de tabac.

Le 8 mai :

- petite habitation au lieu dit **Le Grand Boucan**⁶⁶, au haut de la Grande rivière au quartier de **Léogane**, plantée en patates, maïs, pois, maniocs et cannes ; avec une vieille case et deux petites, servant l'une à faire la cuisine et l'autre à retirer les volailles dindes ; 4 engagés dont deux seront libres en août prochain, un autre qui n'a que 8 mois à servir et l'autre 2 ans ; en dépend « une grande savane fort spacieuse » où sont « 24 mères vaches, 27 bouvards châtrés, 3 bouvards, 11 gazelles de l'âge d'un an et deux ans, 20 petits veaux mâles et femelles, 2 cavales avec chacune un petit poulain, 7 bourriques, 100 volailles dindes ».

Le 10 mai :

- le corail à cochons⁶⁷ dit **Les Vases**⁶⁸ à 9 lieues de **Léogane**, que fait valoir Louis Libert, à raison du 10^e du profit des cochons : grande étendue de terre, depuis la Petite rivière de Larexé (?) jusqu'au Trou Forban et en hauteur du bord de la mer jusque dans les montagnes, où sont 500 cochons, 4 cases ; 2 nègres, 2 négresses et 5 petits négrillons ;

⁶⁵ Cette habitation, qui sera la plus importante des Beauharnais, venait de la succession de Bertrand OGERON. Voir ci-après cote 54, pièce 16.

⁶⁶ Cette habitation venait de Bertrand OGERON. Cote 54, pièce 19.

⁶⁷ Corail : lieu destiné à élever des cochons, probablement venu du mot espagnol « corral ».

⁶⁸ Ce corail avait été concédé par Ogeron à Népveu de la Pivoterie frère de Pouançay. Cote 84 p. 6.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

2 engagés ; outils et instruments divers ⁶⁹.

Le 12 mai :

- dans le fond du **Cul de sac**, à une lieue de haut dans la Grande rivière où des charpentiers travaillent à faire du bois de charpente « pour des maisons que feu M. de Pouançay avait dessein de faire construire » ⁷⁰ : 9 engagés, tous pour 3 ans, sous la direction de Jan de Lalande, charpentier et habitant au quartier des sources de Léogane, qui sont
 - Bastien Fumat, charpentier ; 200 livres tournois par an ; arrivé au Petit Goave le 13/04/1682 ;
 - André Revoleau, charpentier ; 100 francs par an suivant contrat fait avec Daniel de Laplace ; arrivé en 1681 ;
 - Nicolas Grevet, charpentier ; 135 livres tournois par an ; finira ses 3 ans en août prochain ;
 - Gilles de Leze [de Laize], tourneur de vacation ; 100 livres tournois par an ; arrivé le 13/04/1682 ;
 - Gilles Rigaud, tonnelier, qui sera libre à Noël prochain ;
 - Antoine Aviolx [Aviolat], arrivé le 15/04/1682 ;
 - André Renard, qui sera libre au 1^{er} de l'an prochain ;
 - Louis Faussabry, arrivé le 08/05/1682.

Il s'y trouve 2 petites cases, divers outils, bois de charpente déjà prêt à l'embarcadère de la rivière, essentes, etc.

S'ajoute à cet inventaire une longue liste de 23 billets à ordre de diverses valeur et de diverses personnes en faveur de M. de Pouançay, comptes, quittances, etc., en 7 liasses (les dates vont de 1672 à 1682) et une autre longue liste de comptes de M. de Pouançay : marchandises chargées, à Amsterdam, à Nantes ou ailleurs ou vendues, concessions, engagements, contrats.

Sauf erreur le nombre d'esclaves de Pouançay était donc au moins de 113 et celui des engagés de 38 ⁷¹.

Le 15 janvier 1684 le notaire procéda au récolement de l'inventaire des biens de la succession.

Outre la reprise, plus détaillée, de l'inventaire précédent (avec les noms prénoms et qualités des nègres par exemple et non plus seulement leur nombre), il s'y ajoute les marchandises qui se trouvaient dans les magasins. Les charpentiers engagés sont de nouveau cités (variante d'orthographe de leurs noms entre crochets ci-dessus), sauf ceux qui ont fini leur temps d'engagement ; il s'y ajoute un nommé Lyonnais. Figurent aussi « les livres que Mr Egmond VanWeert m'a renvoyés du Cap dans le bateau de Mr de Franquenay ⁷² du 1^{er} septembre 1683 », qui occupent de nombreuses pages de

⁶⁹ En mai 1685 les Espagnols vinrent « enlever des nègres du corail des Vases appartenant au sieur Gallichon, héritier de M. de Pouançay » (« Description... de Saint-Domingue... », Moreau de Saint-Méry, tome II, p. 670.

⁷⁰ C'est au Cul de Sac que sera fondée Port au Prince.

⁷¹ Dans leur « Dictionnaire des corsaires et pirates » (CNRS Edition, 2013), Gilbert Buti et Philippe Hrodej lui attribuent 86 esclaves et 9 engagés.

⁷² François Depardieu, ou de Pardieu, de Franquesnay succéda à Jacques Nepveu de Pouançay comme gouverneur par intérim de l'Isle de la Tortue et coste de Saint-Domingue en 1683-1684, avant l'arrivée de Pierre Paul Tarin de Cussy.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

l'inventaire ; longues listes de billets à ordre, comptes courant, papiers de cargaison ⁷³.

Nous avons détaillé ces inventaires parce qu'ils nous semblent exceptionnels pour la reconstitution et compréhension de la vie **aux débuts de Saint-Domingue**, avant l'explosion des grandes habitations sucrières. De très nombreux noms d'habitants sont cités et ceux des engagés : si on a des recrutements d'engagés dans les ports français, on ne sait rien de leur gestion par les habitants ici exposée. On voit aussi les richesses obtenues par la flibuste (couverts en argent, couteaux à manche d'ivoire, perruques et bas de soie), les personnes qui vendent et achètent des rolles de tabac et tous les écrits qui en découlent, le début des indigoteries, le commerce avec Dieppe, Amsterdam, Nantes, etc.

Ces inventaires faits, François de Gallichon partit pour France transiger avec les héritiers naturels de Jacques de Pouançay, ses parents, Thomas NEPVEU écuyer sieur de POUANÇAY « demeurant en sa maison d'Urbé paroisse d'Anthogné » ⁷⁴, et dame Jeanne OGERON son épouse, qui prétendaient faire annuler le testament de leur fils et la donation faite en sa faveur par son frère, Charles Nepveu sieur de la Pivoterie en 1682. L'acte fut signé le 22 novembre 1684 à Angers. Les parents consentent à ce que donation et testament soient entérinés en faveur du sieur de Gallichon, lequel leur versera 8 000 livres et paiera les legs prévus dans le dit testament.

Quelques jours avant cette signature, le 11 novembre 1684 au Lude, François de Gallichon avait épousé Renée Pays, âgée de 20 ans, avec qui il était apparenté, étant cousin germain de la mère de Renée Pays (dont la mère était une demoiselle Gallichon), mais il mourut à Paris 7 mois plus tard, en juin 1685, n'ayant donc pas profité de son riche héritage. L'année suivante, le 14 décembre 1686, un contrat fut signé au bourg de Saint Paul La Couture entre sa mère et héritière, damoiselle Julianne de Lamboust veuve de noble homme Pierre de Gallichon, demeurant au lieu de la Rourie, paroisse de Saint Georges le Gaultier, celle-ci en son nom et en celui de ses enfants tous majeurs, et la jeune veuve Renée Pays, laquelle s'obligeait à le faire ratifier par « Gaspard Pays, son père et curateur, lieutenant au duché du Lude, y demeurant ». Julianne de Lamboust céda à Renée Pays tous les biens de Saint-Domingue pour la somme de 12 000 livres, payable en trois termes égaux, contre renonciation à ses droits sur les biens en France. L'accord fut ratifié le 9 janvier 1687 par Mre Thomas de Gallichon, prêtre, demoiselles Élisabeth et Jeanne de Gallichon, enfants de Julianne de Lamboust.

Cette même année 1687 Gaspard Pays sr de Launay envoya à Saint-Domingue un émissaire pour prendre connaissance et possession des biens de sa fille Renée : son fils, autre Gaspard Pays sieur de Launay, auquel se joignit Pierre Hardouineau. Le 5

⁷³ L'inventaire ne comprend pas le morne qui faisait la borne du bourg du Cap à l'Ouest, que M. de Pouançay avait acheté pour « huit milliers de tabac » en 1680 et dont hérita M. de Gallichon, sans doute parce que « M. de Launay-Pays, frère de la veuve Gallichon (depuis Mme Hardouineau) » l'avait donné aux capucins du Cap (Description de Saint Domingue, I p. 322-23) : M. Pays sieur de Launay, frère de « la veuve Gallichon », avait agi en fait en tant que mandataire de son père, curateur aux causes de Renée Pays.

⁷⁴ Antoigné, Maine et Loire, 49. Le manoir d'Urbé, qui s'y trouve toujours, porte la date de 1666 sur la porte et sur une fausse lucarne (http://www.actuacity.com/antoigne_49260/monuments/) ; aujourd'hui restauré, Gîte de France, sous le nom de « manoir d'Orbé ». Antoigné est à l'extrême sud-est du département, proche de la limite avec le département de la Vienne où se trouve Pouançay, à 4 km à peine à l'est.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

septembre 1687 au Cap les deux mandataires signèrent une transaction avec « Jacques de Pardieu, écuyer, sieur de Franquesnay, commandant pour le roi en l'isle de la Tortue et coste Saint-Domingue », lequel avait des prétentions sur diverses marchandises des successions de MM. de Pouançay et de Gallichon (une barre ou saumon d'argent pêché sur le fond par le capitaine Lot ; 600 caisses de sucre espagnol provenant des prises des capitaines Laurent Graf et Janquay, 300 bûches de bois et 480 livres de caquo (?), etc.), alors que le même sr de Franquesnay devait de l'argent pour diverses marchandises au défunt sr de Pouançay. Les deux parties se tiennent quittes respectivement.

Cette transaction avait permis à Pierre Hardouineau, qui était habitant et capitaine de milice à Léogane, de se rapprocher de la famille Pays et il rentra à son tour en France pour épouser en 1690 Renée Pays, fille de Gaspard et veuve de François de Gallichon. C'est désormais lui qui gèrera les habitations de Saint-Domingue et c'est de lui que Renée Pays eut descendance. C'est en tant que commun en biens avec sa femme Renée PAYS que Pierre HARDOUINEAU apparaîtra désormais comme propriétaire, entre autres, de La Ravine, de Grand Boucan, etc. mais à l'origine **ces habitations provenaient bien de la succession de François de GALLICHON** qui les avait reçues par testament de Jacques NEPVEU sieur de **POUANÇAY**, lequel en avait reçu une partie de son oncle maternel Bertrand **OGERON**, autre gouverneur, et une autre partie par donation de son frère NEPVEU de **LA PIVOTERIE**. C'est donc abusivement qu'il est souvent écrit qu'il s'agit des habitations Hardouineau, oubliant qu'avant c'était les habitations Gallichon et qu'elles ne sont devenues Hardouineau que par mariage avec la veuve.

Et, au début du XVIIIe siècle, la famille Beauharnais rafla la mise, l'un épousant une fille Hardouineau et son frère la veuve Hardouineau, la mère et la fille devenant ainsi belles-sœurs... Ce sont ces mêmes habitations, inventoriées en 1683-84 et à l'époque plantées en tabac et vivres, devenues sucrières, dont on retrouve les noms les années suivantes, pendant un siècle, dans les Papiers Beauharnais et autres documents concernant la famille. Dans la convention entre les trois enfants et héritiers de Claude de Beauharnais comte des Roches Baritault le 13/06/1785 (ET/MC/XXXVI/590) il est écrit que « *l'habitation de La Ravine forme un des objets les plus capitaux de la succession* » et qu'ils en attendent l'inventaire.

Les faits étant bien connus et bien étudiés par *Érick Noël*, nous arrêtons là le récit.

**Papiers BEAUHARNAIS du fonds Gabriel Debien
déposé aux archives de la Gironde**

Nous donnons ci-après une analyse détaillée des papiers déposés, pour faciliter le travail de ceux qui s'y intéresseraient, en les priant de citer cet article. Cette analyse a été elle aussi envoyée aux archives de la Gironde. Les cotes sont celles portées sur les pièces. Les cotes manquantes sont en grande partie celles du dossier BEAUHARNAIS des Archives nationales⁷⁵.

⁷⁵ Dossier exploité par Érick Noël. <http://daf.archivesdefrance.culture.gouv.fr/sdx-222-daf-bora-ap/ap/> (taper Beauharnais dans le cadre de recherche). Il serait opportun de rajouter aux « sources complémentaires de même provenance », dans la présentation de ce fonds privé 251AP, le fonds Debien des Archives de la Gironde.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Les habitations de Saint-Domingue

La Ravine, l'Acul, Les Vases, etc. Voir ci-dessus.

Régisseur des biens, à Léogane, M. Lecarpentier, jusqu'au 1^{er} septembre 1783 où il est remplacé par M. Richard.

Les régisseurs et négociants en France

M. Thouron à La Rochelle pour les marais salants de l'île de Ré (cote 87)

M. Thouron pour les envois de sucres et indigo (cotes 74, 82)

Messieurs Chaurand frères à Nantes (76)

[AD 44 ; 101 J 1-81 ; Fonds Chaurand, ; 1768 - an XII, 9 ml ; Répertoire dactylographié (Bibliographie) ; Maison Chaurand Frères (trafiquants maritimes nantais), Livres d'armements et de désarmements, comptabilité, correspondance (notamment des copies de lettres à l'Amérique) ; Nantes, Saint-Domingue, Martinique]

Messieurs Cottin et fils et Ve Homberg et Homberg Frères au Havre (88)

[L'intégration d'une famille ashkénaze dans la France du XVIII^e siècle : les Homberg du Havre, Anne Mézin Pierre de Boissieu, CAIRN 34, 2001/2 ; et Les Homberg du Havre de Grâce, Anne Mezin, Roman historique, L'Harmattan, septembre 2007]

Les biens en France

Groslay : Claude, comte des Roches Baritault 5.2

Les Roches : achat en 1756 ; Claude, comte des Roches Baritault 5.2

maisons rue de la Tixerandrie et rue Plâtrière à Paris dépendant de la succession d'Anne Desgreys épouse Beauharnais

Les notaires

Châtelet de Paris :

Me Hurtrelle [Simon Hurtrelle, étude LXVII, 1734-1755], 01/03/1753 (cm Beauharnais)

Me **Touvenot** [Antoine Touvenot, étude XXXVI, 1754-1771] (partage de succession de Pierre Hardouineau et Renée Pays, 29/08/1766 ; de Louis Hardouineau, 23/06/1769) ; (vente aux enchères des maisons à Paris dépendant de la succession de François de Beauharnais de Beauville, 12/08/1758 : maison rue de la Tisseranderie adjugée à Jacques Le Roy maître pâtissier 23/09/1758 et 04/12/1758 ; maisons rue Plâtrière au Sr Antoine Hélie maître maçon 18/11/1758 et 13/01/1759) ; (10/06/1758 partage et 05/04/1762, partage définitif des successions de M. le baron de Beauville et de M. le marquis de Beauharnais)

Me Trudon de Roissy [Jean Baptiste Trudon de Roissy, étude XXXVI, 1771-1778] Paris, 19/04/1776 (partage de la succession de Renée Hardouineau veuve de Claude de Beauharnais de Beaumont)

Me **Bonnomet** [Denis Charles Bonnomet, étude XXXVI, 1781-1807] (dépôt du testament de M. le comte de Beauharnais, 5.2, 1784 et tous papiers concernant la succession)

Orléans :

Me Prévost (01/09/1747 inventaire après décès de François de Beauharnais de Beauville ; 27/05/1748 vente des effets)

Me Armey, procureur

Me Alexandre

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Les premiers documents concernent Saint-Domingue ; les suivants ne concernent que les biens en France

A) Papiers concernant principalement les biens à Saint-Domingue

Sources

- Habitation dite La Ravine vendue à la maison Chaurand Frères de Nantes (ET/XXIV/939 Me Dosfaut 16/02/1789) : GHC 103, avril 1998, p. 2192-93.
- Papiers Beauharnais du fonds Debien aux AD 33.

Non coté :

arpentage de l'habitation du 25/06 au 15/07/1785 par le Sr Étienne, à la requête de Messieurs de Beauharnais et du sieur Richard leur fondé de procuration (plaine de Léogane, paroisse Sainte Rose, limitrophe de la ville) ;

liste des arpentages (et arpenteurs) précédents : 13/01/1703, par Charles Le Boursier ; 22/12/1706 et 24/10/1707, par le Sr Desforges ; 10/07/1730, par le Sr de La Lande ; 22/10/1730, par le Sr Joseph Parrette (ou Perrette) ; 23/01/1745 par le Sr Terrien ; 15/01/1746 par le Sr Duport ; 18/04/1764 par le Sr de Calogne ;

liste des voisins qui doivent signer : les srs Sheridan, Tromeingui à l'habitation Dampus, Lantimau, Turbé nouvel acquéreur de l'habitation Santo.

lettre signée Bourdon, datée du 05/03/1783 à L'Acul de Léogane :

« J'adresse à Messieurs Chaurand une boîte contenant des graines de melon d'eau et des graines de giromon.

Mr Richard vous aura sans doute prévenu de ce qui s'est passé à la Ravine. M. Lecarpentier a été prévenu de son déplacement trop longtemps à l'avance et s'est arrangé en conséquence.

Il a dit-il vendu la mulâtresse Fanchonette, ses trois enfants, sa mère et le nègre Mathurin et refuse de rendre compte sous prétexte que c'est à vous et à Monsieur le marquis qu'il les doit. J'ignore ce qu'il a vendu pour la Ravine. Je crois seulement qu'il doit être redevable ; quant à l'Acul, il l'est sûrement.

Je pense qu'il serait à propos pour terminer avec ce chicaneur que vous envoyiez conjointement avec Monsieur le marquis de Beauharnais père et Messieurs ses fils une procuration pour recevoir ses comptes et les débattre. Je fournirai s'il est besoin les renseignements que je saurai.

Ces Messieurs pourraient m'en envoyer conjointement avec Monsieur leur père pour l'Acul. »

cote 54

42 pièces (+ 8 absentes), **Papiers de la succession de François de Beauharnais, 1677-1762 :**

(en **gras** : analysées à la suite ou données intégrées ci-dessus). La numérotation des pièces ne suit pas un ordre chronologique.

2- 14/10/1690, convention de mariage de Pierre Hardouineau et Renée Pays veuve Gallichon

3- 03/05/1683, inventaire des biens du + sr de Pouançay au Petit Goave,

4- 15/01/1684, inventaire des biens du + sr de Pouançay à l'Acul

5- et 7- 06/08/1716, La Rochelle, contrat de mariage de Charles de Beauharnais et Renée Pays veuve Gallichon puis veuve Hardouineau

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- 6- 16/01/1711, Me Soullard à La Rochelle, cession par les RRPP Récollets à M. et Mme Hardouineau de la première chapelle de leur couvent, paroisse Saint Sauveur
- 8- 20/05/1744, titres et pièces remis par la succession de M. de Poilly de Chantereine à M. de Beauharnais, intendant des armées navales (2) concernant la succession de son épouse (Anne Desgrets)
- 10- 08/06/1725, La Rochelle (parchemin), partage de la succession Hardouineau entre ses 4 enfants d'une part et M. de Beauharnais d'autre part (liste de tous les papiers, inventaire des maisons de La Rochelle et Fertilly) ; partage des biens d'Amérique laissés en souffrance
- 12- 02/06/1685, Testament de François Gallichon
- 13- 27/10 et 10/11/1684, contrat de mariage Gallichon x Pays
- 14- 14/10/1690, articles de mariage Hardouineau x Pays
- 15- 25/08/1691, donation mutuelle Hardouineau - Pays
- 16- 03/04/1694, Me Jean Cassard, Léogane, vente par Pierre Hardouineau à Julien Hardouineau sieur de La Santonnière son frère de la moitié de l'habitation La Ravine au quartier de la Pointe de Léogane
- 17 et 18- 14/12/1686, Me Julien Blanche à Saint Paul le Gautier, Maine : Julienne Lamboust veuve Gallichon justifie que Renée Pays veuve de son fils Pierre est demeurée propriétaire de toutes les habitations qui appartenaient à son fils à Saint-Domingue
- 19- 06/04/1677 (greffe de Léogane) adjudication de l'habitation du Grand Boucan dépendant de la succession de Bertrand Ogeron
- 20- 22/11/1684 (Me Pierre Thibaudeau à Angers) transaction entre M. Nepveu et M. de Gallichon, légataire universel de M. de Pouançay au sujet de la donation par M. de la Pivoterie à M. de Pouançay son frère et au sujet du testament de M. de Pouançay
- 21- 05/11/1725 Jeanne Hardouineau épouse de François Pivart de Chastullé a les titres de La Ravine
- 22- 06/05/1681 Léogane, inventaire des biens de + M. de Pouançay en présence de François de Gallichon héritier universel par testament (manque la fin)
- 23- 02/01/1683 (Me Benault au Petit Goave) testament de Jacques NEPVEU écuyer sieur de POUANÇAY (+ 20/03/1683)
- 24- 26/04/1683 extrait registre du greffe de Léogane : supplique de François de Gallichon à M. de Franquenay lieutenant pour le roi et messieurs du conseil pour être mis en possession des biens de + Pouançay : accordé
- 25- 15/01/1684 Petit Goave : Inventaire des acquits, billets et papiers après le décès de M. le gouverneur (très nombreux noms cités)
- 26- 15/01/1684 Inventaire des papiers de + M. de Pouançay ès mains de sr Pierre Hardouineau
- 27- 07/07/1682 Me Cassard, Léogane : disposition de Joachim Gallichon habitant demeurant quartier de la Pointe, sur son départ pour France : en cas de mort, don de tous ses biens de ces Indes et le tiers de ceux de France à Jean Gallichon son frère ; témoins Jacques Drouault et Estienne Briend ⁷⁶
- 28- 29- 30- 31/01/1681 Saint Germain en Laye : Confiscation des biens de + sr de La Faverie au profit du sr de Pouançay

⁷⁶ Nous ne trouvons pas leur parenté avec les Gallichon de la belle-famille de Renée Pays veuve de François Gallichon. Ils sont peut-être descendants de Jean Gallichon, marchand à Angers à la fin du XVIe siècle, étudié par Odile Halbert : <http://www.odile-halbert.com/Famille/GALICHON.pdf>. Ou bien descendants d'un frère de Pierre de Gallichon écuyer sieur de Bellemotte qui était le dernier de 8 enfants. Ils seraient dans ce cas cousins germains de François de Gallichon.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- 31- 10/02/1685 (Me Hérisson, Le Lude) : Transaction entre Thomas Nepveu sieur d'Urbé et François de Gallichon au sujet de la société entre eux
- 32- 01/04/1687 Léogane : quittance par de Cussy à Mauriceau et Hardouineau
- 33- 19/05/1685 Paris : transaction entre + Mr de Gallichon et Mr Apoil au sujet de la société entre eux et Mr Durbé (d'Urbé)
- 34- 26/02/1684, à La Basse Terre du Cap coste Saint-Domingue : le sieur de Franquesnay lieutenant pour le roi de la Tortue et Saint-Domingue, certifie qu'il n'a été caution du sr de Gallichon héritier de Pouançay que pour lui faire plaisir ; en conséquence Gallichon promet de ne pas l'inquiéter
- 35- 6/04/1683, greffe de Léogane : requête de Mr de Gallichon à Mr de Franquesnay
- 36- 07/02/1684, extrait du conseil du Cap : requête de M. de Gallichon pour la succession de + M. le gouverneur (enregistrer le testament et faire l'inventaire)
- 37- copie de la pièce 35
- 38- copie de la pièce 31
- 40- 05/09/1687, Me Lestoret, Le Cap : transaction entre Mr de Franquesnay et Mrs de Launay Pays et Hardouineau
- 42- 29/08 et 05/09/1693 (Me Olivier Maudroux et René de la Vigne notaires au Mans) quittance des Gallichon à Renée Pays veuve de François de Gallichon et épouse de Pierre Hardouineau des 3 500 livres qu'elle leur devait
- 43- 16/09/1692 (Me Olivier Maudroux et René de la Vigne notaires au Mans) traité entre les Gallichon et Renée Pays, le 29/08 ssp
- 44- 19/03/1687 (Me Paulmier à Baugé résidant au Lude) Me Gaspard Pays, curateur aux causes de Renée Pays veuve de François de Gallichon, approuve les actes passés entre elle et sa belle-mère et Thomas de Gallichon son beau-frère (Me Blanche à Saint Paul le Gaultier le 14/12/1686 et 09/01/1687)
- 49- lettre de Me Durand à Paris sur la liquidation des contrats sur l'hôtel de ville pour les trois frères Beauharnais

Analyse des pièces ci-dessus cote 54

pièce 10 (**08/06/1725, La Rochelle**), **partage de la succession Hardouineau**, liste des papiers :

- 08/09/1669 concession par Ogeron gouverneur de Saint-Domingue à M. de Pouancé d'une place dans L'Acul de Léogane tirant vers le Trou de Jean Rogé
- 11/11/1685 inventaire des effets de M. Gallichon ; 18/12/1685 inventaire des papiers trouvés sur l'habitation de l'Acul après le décès de M. de Gallichon ; 27/08/1687 estimation de ses effets sur son habitation du Quartier Morin
- 17/03/1675 concession de la place de Corail, accordée par le gouverneur de Saint-Domingue au sieur de La Pivotterie
- 15/11/1686 ordonnance du sieur Deslandes major de la Tortue portant défense de chasser à deux lieues autour de l'habitation du Corail de Vaze qui appartenait audit sieur de Galichon
- 24/02/1704 requête présentée par le sieur Hardouineau à Monsieur Oger gouverneur qui le maintient en la possession du terrain du Corail
- 17 contrats de ventes de différentes portions de terrain à divers particuliers entre 1693 et 1697 ; 06/04/1677, adjudication du Grand Boucan en faveur du sr Duvivier avec quittance à sa veuve le 27/03/1693 au feu sr Hardouineau de 20 000 livres de tabac prix de ladite adjudication ; août 1704 (Me Soullard) vente par le sr Hardouineau à Louis Pays sr de Bourjolly de l'habitation du Grand Boucan 20 000 livres
- 27/06/1595, Me Gilles Le Roy, Le Mans, acquisition pour 320 écus par Louis Hardouineau sr de Guyennay demeurant à Château du Loir, de Michel de Morillac et

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Marguerite Barbe son épouse, du fief et domaine de Laudianière en la paroisse de Mareson ⁷⁷

06/07/1649, dénombrement fourni par Louis Hardouineau sieur de Veaugermain et de Laudianière au marquis de Beuchard seigneur de Gaisle

09/05/1695 partage des biens de défunt René Hardouineau sieur de Veaugermain et demoiselle Madeleine de Vaugermain sa femme

30/09/1648, Me Portier à Château du Loir, contrat de mariage de René Le Vallois et Marie Messonneau et 19 pièces concernant le domaine de Jarpie nombreuses rentes sur l'hôtel de ville et autres

pièce 12 (**02/06/1685** Me Bellanger et Aroüet, Paris) **Testament de François Gallichon**

Noble homme François Gallichon demeurant ordinairement en la ville du Lude, de présent à Paris rue de l'Hirondelle en la maison où est pour enseigne la ville de Grenade, paroisse Saint André des Arts, gisant au lit malade de corps en une chambre au second étage du corps de logis de devant ayant vue sur la cour

- annuel de messes basses en l'église Saint Vincent du Lude et en l'église de Saint Vincent de Saint Georges le Gaultier ;
- que ses dettes soient payées et celles dont il est chargé par le legs universel qui lui a été fait par M. de Pouançay gouverneur des isles de la Tortue et Saint-Domingue ;
- qu'il soit pris, sur les 20 000 livres qu'il a en lettres de change tirées sur le sr de La Crossinière par le sr de la Tour Rollot à lui payables, celle de 6 000 livres pour l'exécution du testament du sr de Pouançay ;
- aux pauvres nécessiteux de la Coste Saint Domingue quartiers du Petit Goave et de Léogane 700 écus monnaie du pays ;
- 75 livres aux pauvres de l'hôpital du Lude ;
- idem à ceux de Saint Georges le Gaultier ;
- lègue un « ansansoüere » [= encensoir] d'argent qui est dans ses meubles au Lude à la chapelle de Notre Dame Sainte Anne du Val de Saint Georges le Gaultier ⁷⁸ ;
- veut que la demoiselle sa mère, Maistre Thomas Gallichon son frère prêtre et les demoiselles Elisabeth et Jeanne Gallichon continuent à jouir, leur vie durant jusqu'au décès du dernier vivant d'eux, des parts et portions qui lui appartiennent dans la terre et métairie de La Ronerye à Saint Georges le Gaultier (don et legs par égale portion en usufruit seulement) + 100 livres de rente des revenus de la ferme de la Jariage, même paroisse, mêmes conditions ;
- à Pierre Gallichon son frère aîné, toutes les sommes qu'il lui doit ;
- à sa filleule fille de son dit frère aîné, la moitié lui appartenant dans l'habitation que tient le dit Pierre Gallichon à la Petite Anse de Saint-Domingue, « avec les ustensiles et naigres lui appartenant » ;
- la liberté d'esclavage à « Marie, naigresse, qui doit être incessamment mariée » ;
- idem à son naigre Toinin ;
- exécuteur testamentaire Maistre Gaspard Pays son beau-père et Maistre Thomas Gallichon son frère

pièce 13 (**27/10 et 10/11/1684**, Me Hérisson, Le Lude) **contrat de mariage Gallichon x Pays**

- noble François GALLICHON, fils de + noble Pierre Gallichon et damoiselle Jullianne LAMBOUST, demeurant à Saint Georges le Gaultier province du Maine, de présent au Lude

⁷⁷ Marçon, Sarthe, à 6 km à l'est de Château du Loir.

⁷⁸ Chapelle de pèlerinage Sainte Anne du Val, romane.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- damoiselle Renée PAYS fille de Me Gaspard Pays sieur de Launay avocat en parlement et lieutenant au duché du Lude, et damoiselle Renée JARRY, demeurant au Lude, présents.
- elle : ses parents lui donnent en avancement de droits successifs le lieu de La Frappillère, paroisse de Dissé sous le Lude, qu'ils ont acquis de René Gaillard et Marguerite Mandroux sa femme + trousseau 600 livres et « habits nuptiaux selon sa condition »
- lui : ses droits échus de la succession de + sr de Gallichon son père, meubles et immeubles et effets à lui obtenus de son négoce et donations
- communauté de biens nonobstant la coutume d'Anjou
- douaire 20 000 livres

pièce 14 (23/10/1690) articles de mariage Hardouineau x Pays

« sans que le futur puisse être tenu des pertes qui pourraient arriver sur les habitations de la future, soit par fuites d'esclaves, feu et invasions d'ennemis »

pièce 16 (03/04/1694, Me Jean Cassard, Léogane) vente par Pierre Hardouineau à Julien Hardouineau sieur de La Santonnière son frère de la moitié de l'habitation La Ravine au quartier de la Pointe de Léogane

Pierre Hardouineau, conseiller au conseil souverain de cette Coste y demeurant au quartier de la Pointe de Léogane

à son frère noble homme Julien Hardouineau sr de la Santonnière, capitaine d'une compagnie au même quartier y demeurant

la moitié de l'habitation La Ravine au même quartier, plantée en indigo et vivres (2 indigoteries, 31 nègres)

d'un côté Mr Duvivier juge à Léogane, d'autre le sr Merger, d'un bout M. de Mussy dit Le Chevallier, lieutenant de cavalerie de Léogane et Sr Gabriel Le Cocq,

que Mr de Pouançay gouverneur avait acquise de la succession de Mr D'Ogeron aussi gouverneur

l'acquéreur la connaît et y demeure depuis plusieurs années

20 000 It

Pièce 17 (Me Julien Blanche à Saint Paul Le Gautier, Sarthe, 72) « contrat d'acquais, du 14 Xbre 1686 »

Accord amiable entre

- dlle Julienne **de LAMBOUL** (sic) **veuve** de noble homme Pierre de **GALLICHON**, tant en son nom que comme mère et tutrice naturelle de ses enfants, tous majeurs desquels elle se fait fort, demeurant au lieu de la Ronerie, paroisse de Saint Georges Le Gautier

et

- dlle Renée **PAYS veuve** de noble homme François de **GALLICHON**, fils de la demoiselle de Lamboul, laquelle dlle Pays s'oblige faire agréer le contrat et clauses ci-après à Mr Gaspard Pays son père et curateur aux causes, lieutenant au duché du Lude.

La demoiselle LAMBOUST, comme héritière de défunt François de GALICHON (sic) son fils, « lequel était propriétaire de plusieurs habitations en l'isle de la Tortue et Coste St Domingue pays de la Mérique, lequel était légataire universel de défunt Monsieur de POUANÇAY gouverneur de ladite Isle, lequel feu sr de Gallichon est décédé à Paris, laquelle Isle est régie sous la coutume dudit Paris »

vend par ces présentes tout ce qui peut lui compéter et appartenir en ladite isle et coste St Domingue seulement, tout ce qu'elle pouvait prétendre ou espérer de la succession de son fils dans l'île

à la demoiselle PAYS,

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

à la réserve seulement de ce qui est situé en notre province du Maine dont le dit défunt sieur de Gallichon peut être propriétaire en propre ou par acquêt, avant ou pendant son mariage avec ladite demoiselle Renée Pays.

La présente vente pour 12 000 livres, en trois paiements égaux de 4 000 livres

Fait au lieu de la Ronerie

Le 9 janvier 1687 cet accord amiable est agréé par Mre Thomas de Gallichon, prêtre, et demoiselles Elisabeth et Jeanne de Gallichon, enfants de la demoiselle de Lamboust

Enfin s'ajoute la copie d'un ordre du sr Pierre de Gallichon au sr Giffard, daté du 22 août 1695 au Château du Loir :

« Monsieur Giffard, je vous prie de ne faire nulle difficulté de délivrer le provenu de toutes les marchandises que je vous ai adressées pour le compte de défunt François de Gallichon mon frère, à Monsieur Hardouyneau comme ayant épousé sa veuve et ce faisant vous obligerez votre très humble serviteur. »

Tout ce qui précède collationné aux originaux *« représentés par noble homme Mr Pierre Hardouyneau conseiller du roy au conseil souverain de l'Isle et Coste St Domingue, de présent en cette ville, comme mari »*, et à lui rendus par les notaires de Château du Loir Me Joubert et Me Boudet.

Pièce 19 (06/04/1677 greffe de Léogane) adjudication de l'habitation du Grand Boucan dépendant de la succession de Bertrand Ogeron

instance de noble homme Jean Gauvain sr du Vaumartin, procureur de dame Françoise Ogeron veuve de Mre Jacques Pringuet conseiller du roi au présidial de Rennes, sœur et héritière bénéficiaire de feu sr Ogeron.

mise à prix 10 000 livres

Charles Nepveu sr de la Pivotterie 12 000

sr de Vaumartin 14 000

honorable homme sr Deslandes 15 000

honorable homme Guillaume Cotereau 17 000

sr de Vaumartin 18 000

honorable homme François Duvivié 20 000

adjudgé à Duvivié la place *« avec les bœufs, vaches, ustensiles et moutons »*

Le 27/03/1693 damoiselle Emmanuelle Besnard veuve de Mr Jean Gauvin sr du Vaumartin conseiller du roi au CS confesse que son mari a été entièrement payé par Mr Pierre Hardouineau des 20 000 livres de l'adjudication

Pièce 20 (22/11/1684, Me Pierre Thibaudeau à Angers) transaction entre M. Nepveu et M. de Gallichon, légataire universel de M. de Pouançay au sujet de la donation par M. de la Pivotterie à M. de Pouançay son frère et au sujet du testament de M. de Pouançay

Thomas NEPVEU écuyer sieur de POUANÇAY demeurant en sa maison d'Urbé paroisse d'Anthogné, pour dame Jeanne OGERON son épouse, héritier de + Jacques NEPVEU écuyer sieur de POUANÇAY leur fils à son décès gouverneur pour le Roi de l'Isle de la Tortue et Coste Saint Domingue

et noble homme François de GALLICHON résidant ordinairement au quartier du Cap de la Petite Anse, de présent en cette ville à l'hostellerie de la Boule d'Or paroisse Saint Maurice

sur le point d'entrer en procès pour raison du testament dudit + Jacques NEPVEU écuyer sieur de POUANÇAY (Me Jean Benault, quartier du Petit Goave 02/01/1683), de la donation par Charles NEPVEU écuyer sieur de LA PIVOTERYE en faveur dudit sr de POUANÇAY (Me Caffard, Léogane, 16/05/1682), lesquels testament et donation lesdits sr

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

et dame Nepveu prétendaient faire annuler et ledit sr de Gallichon s'en défendre les soutenant bons et valables, ont transigé :

le sr Nepveu consent pour lui et sa femme que les testament et donation soient entérinés au profit du sr de Gallichon, lequel leur versera 8 000 livres + 6 000 livres pour les legs prévus par le testament de leur fils aux paroisses d'Anthogné et Pouançay + il paiera au sieur de Laplace, habitant de Saint Domingue, 500 livres, valeur d'une lettre deschange (sic) tirée par ledit + sieur de La Pivoterie sur messire Thomas NEPVEU chevalier seigneur d'URBÉ conseiller du roi en sa cour de parlement de Bretagne son frère.

Pièces 28 et 29 (**31/01/1681** Saint Germain en Laye) : **Confiscation des biens de + sr de La Faverie**, capitaine d'une compagnie de milice à Saint Domingue, tué en duel, **au profit du sr de Pouançay** gouverneur, en considération de ses services

Pièce 31 (**10/02/1685**, Me Hérisson, Le Lude) : **Transaction** entre Thomas **Nepveu sieur d'Urbé** et François **de Gallichon** au sujet de la **société** entre eux

Messire Thomas Nepveu sieur d'Urbay, conseiller du roi en ses conseils et en son parlement de Bretagne, demeurant paroisse d'Antogné province d'Anjou évêché de Poitiers,

et noble homme François de Gallichon demeurant au Lude :

Gallichon s'étant obligé en son nom et comme légataire universel de + Jacques Nepveu écuyer sieur de Pouançay gouverneur de la Tortue et Saint Domingue de rendre compte, tant au sieur d'Urbay qu'autres de certaine société de commerce entre eux pour les marchandises envoyées dans l'île et ramenées de l'île depuis 1679 et ce compte pouvant faire naître des contestations et procès, ils se sont mis d'accord : Gallichon ne rendra aucun compte moyennant 5 000 livres et se charge de tous frais pour le commerce ; société résolue.

Pièce 32 (**01/04/1687** Léogane) **quittance** par de Cussy à Mauriceau et Hardouineau J'ai reçu de Messieurs Mauriceau et Hardouineau 100 pièces de 8 pour restant du paiement de la transaction entre Monsieur Apoil et feu Mr François de Gallichon ; acquit à Mr Come porteur de procuration de mondit sr Apoil

Pièce 33 (**19/05/1685** Paris, Me Bru et Arouet) **transaction** entre **Mr de Gallichon et Mr Apoil** au sujet de la **société** entre eux et Mr **Durbé**

Noble homme François Gallichon demeurant ordinairement en la ville du Lude, de présent à Paris rue de l'Hirondelle en la maison où est pour enseigne la ville de Grenade, en son nom et comme légataire universel de défunt Jacques Nepveu écuyer sieur de Pouançay gouverneur de la Tortue et Saint Domingue pays de l'Amérique

et Maître Gabriel Apoil bourgeois de Paris y demeurant rue des Prouvailles paroisse Saint Eustache

pour prévenir les contestations qui pourraient naître au sujet de la société qui a été entre + sr de Pouançay sr d'Urbé et eux, commencée en 1679 et finie en 1682, au sujet du partage des biens et effets qui ont appartenu au sr de La Faverie dont le + sr de Pouançay avait obtenu confiscation de S.M., dans laquelle le sr Apoil a moitié comme étant aux droits de + Mr de Pouançay pour ladite moitié ainsi que le sr de Gallichon en demeure d'accord,

ont convenu et arrêté que :

le sr Apoil cède au sr de Gallichon à ses risques, périls et fortunes le 1/6^e lui appartenant et toutes les marchandises dettes et effets de la dite société, de présent à Saint Domingue et partout ailleurs, en ne se réservant que le 1/6^e des sommes déjà touchées, à charge

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

par Gallichon d'acquitter les dettes passées de la société ; Gallichon quitte le sr Apoil des 3 14 livres dont il était débiteur (etc.)

le sr Apoil recevra 240 livres de la veuve Baudry de Dieppe qui en est débitrice pour l'envoi à elle fait d'un baril d'indigo (compte arrêté par la veuve le 3 de ce mois) et 120 cuirs et poil (28 de bœufs, 82 de vaches de 10 de bouvards) venus de la dite coste, en possession de ladite veuve Baudry (lettre de voiture ou connaissance 15/11/1683) ; et 200 pièces de 8 espèces courantes à ladite coste que Gallichon sera tenu de payer au facteur ou procureur du sr Apoil en deux termes.

Pour la gestion et administration que le sr Apoil avait à Paris des affaires dudit + Pouançay lorsqu'il était à ladite coste et à cause de la grande distance qu'il y avait entre eux, le sr de Pouançay avait jugé à propos d'envoyer des blancs seings signés de lui pour les remplir par le dit sr Apoil suivant l'occurrence des affaires : il ne lui en reste que deux, remis à Gallichon et déchirés par lui en présence des notaires.

Le sr Apoil demeuré quitte envers la succession de Pouançay de tout ce qu'il a reçu fait ou géré dans les affaires du défunt depuis son décès et Gallichon de même.

Pièce 35 (**26/04/1683**, greffe de Léogane) : requête de Mr de **Gallichon** à Mr de **Franquesnay**

A Monsieur de Franquesnay lieutenant pour le Roi en l'isle de la Tortue et coste Saint Domingue et Messieurs du Conseil

François de Gallichon remontre que le 02/01/1683 feu M. de **Pouançay**, gouverneur pour le Roi, a fait son **testament** devant Me Besnault notaire au Petit Goave par lequel il a fait le suppliant son héritier général et universel (à condition de payer ses legs et ses dettes et celles de + le sr de la Pivoterie). Décès le 26/03.

Gallichon demande d'entrer en possession des biens. Démission de Monsieur de Franquesnay pour avoir été témoin au testament. Le conseil donne main levée des biens à Gallichon.

Fait à la Ravine en présence de Messieurs Yvon, La Brunetière de Vaumartin, Duvivier, Maucquet et Gobin.

Gallichon offre comme caution de la sentence Jacques de Pardieu écuyer sieur de Franquesnay lieutenant pour le roi

Pièce 40 (**05/09/1687**, Me Lestoret, **Le Cap**) : **transaction** entre Mr de **Franquesnay** et Mrs de **Launay Pays** et **Hardouineau**

Sieur Jacques de Pardieu écuyer sieur de Franquesnay, lieutenant pour le roi en la dite isle de la Tortue et Coste Saint Domingue, demeurant au Cap, d'une part,

Gaspard Pays sieur de Launay et Pierre Hardouineau de présent au Cap comme procureurs de maistre Gaspard Pays Sr de Launay Laisné licencié en loi, lieutenant civil et criminel du duché du Lude, curateur aux causes de damoiselle Renée Pays sa fille, veuve du sieur François de Gallichon, héritier universel de feu Monsieur de Pouançay gouverneur, d'autre part,

pour terminer les différends qui pourraient naître entre eux pour raison des prétentions que Mr de Franquesnay a sur la succession de Mr de Pouançay pour sa part des dixièmes arrivés pendant que le sr de Pouançay était en France + d'une barre de saumon d'argent de présent fait par le capitaine Cot provenant de la pêche qu'il avait faite sur le fond + pour 600 caisses de sucre espagnol provenant de la prise des capitaines Laurent Graf et Janquay (?) + 300 bûches de bois de (nicarot ?) et 480 livres de (caquo ? ⁷⁹)

⁷⁹ Caconnier ? arbre de 8 à 10 m des forêts denses et humides des Antilles.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Pièce 42 (29/08 et 05/09/1693, Me Olivier Maudroux et René Delavigne notaires au Mans)
quittance des Gallichon à Renée Pays veuve de François de Gallichon et épouse de Pierre Hardouineau des 3 500 livres qu'elle leur doit :
Renée Pays, demeurant à Château du Loir paroisse Saint Martin dit qu'en vertu du ssp du 29/08/1692 et de l'acte du 16/09/1692 devant les mêmes notaires, voulant se libérer des 3 500 livres qu'elle doit à
Thomas de Gallichon prêtre,
Pierre de Gallichon sieur de la Rosnerie,
Julienne de Lamboust veuve de Pierre de Gallichon sieur de Bellemotte,
Elisabeth de Gallichon veuve de René de La Sigonne (ou Sigoigne), écuyer sieur de Villebranche,
Jeanne de Gallichon fille majeure,
demeurant paroisses de Saint Georges le Gaultier et de Saint Mars du Désert,
(absents) dépose l'argent chez le notaire
Le 05/09 Thomas et Pierre sont présents, pour eux et les autres et reconnaissent avoir reçu la somme.

cote 80

19 pièces (sur 25) 1677-1714, actes notariés **Léogane** (dont testament Pouançay)

pièce 1 (22/03/1677) vente judiciaire des biens de deffunt Mr Dogeron gouverneur,
habitation et saline du Petit Goave ; collationné le 03/04/1692 ; vente à Pierre Hardouineau dont quittance 30/06/1693

22/03/1677 : sur requête au conseil par noble homme Jacques Nepveu écuyer sieur de Pouançay et Jean Gauvain sieur de Vaumartin, fondés des intérêts de noble homme Thomas Nepveu écuyer sieur de Pouançay et de dame Françoise Ogeron veuve du sieur Pringuel conseiller au présidial de Rennes, créanciers en l'hérédité de feu Monsieur D'ogeron gouverneur en l'isle de la Tortue et Coste St. Domingue, il a été exposé que les biens de l'hérédité dépérissaient de jour en jour faute de conduite de personne capable de les gérer : décision de les inventorier et vendre, inventaire terminé ce jour.

Vente aux enchères pour être adjugé aux plus offrant en tabacq bon loyal et marchand.
habitation au Petit Goave, 300 pas de large ; voisins Pierre Michel et Sion Lamy ; un nègre charpentier qui doit servir 5 ans, une négresse esclave sa femme et ses 2 enfants de 2 ans ½, un nègre nommé Papia et un engagé. Enchérisseurs M. de Lamotte écuyer seigneur de Kerdreux, sr de Vaumartin, Mr Léger Pellé, qui l'emporte (48 000 de tabac en 4 termes)

saline à l'Acul de ce quartier ; enchérisseurs ledit sr de Vaulmartin, Mr de la Plasse, Mr Renoult major, Mr de Lespérance, Mr Pellé ; adjugé au sr Renoult (5 400 livres de tabac en deux termes).

27/03/1693 (Me Cassard, Léogane) damlle Emmanuelle Besnard veuve de Me Jean Gauvain sr de Vaumartin CCS, demeurant à son habitation au quartier de la Grande Rivière, donne procuration au sr Jacques Clout Desrochers, maître chirurgien au Petit Goave, pour donner quittance de 53 400 livres de tabac qui ont été payées à son défunt mari par Me Pierre Hardouineau, CCS pour le prix de la vente judiciaire de l'habitation et de la saline de + Mr d'Ogeron ; en présence de Nicolas Doyer de Bonaventure et B. Hourqueville

30/06/1693 (Me Charles Touanier, Petit Goave) quittance remise à Pierre Hardouineau

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

pièce 2 (16/05/1682, Me Cassard), donation, sur l'habitation des **Sources de Léogane** appartenant au donateur Charles Nepveu sr de La Pivoterie :

Charles Nepveu écuyer sr de La Pivoterie transporte par donation en cas de mort ses place, habitation, nègres esclaves et engagés et tous biens en ces Indes de l'Amérique et du provenu de ces Indes en France

à Jacques Nepveu écuyer sr de Pouançay son frère gouverneur pour le roi (...) en considération de ses bienfaits et avances faites pour son établissement à St. Domingue et des bons services qu'il reçoit encore en sa maladie, à condition d'acquitter ses dettes et prier Dieu pour lui ;

témoins honorables personnes Jean Nicollas maître chirurgien et Louis Haultebert habitant à Léogane

pièce 4 (24/07/1682, Me Cassard, Léogane), inventaire de la succession de Charles Nepveu sieur de la Pivotterie

à la requête de Jacques Nepveu écuyer sr de Pouançay gouverneur pour le roi (...), son frère et donataire (dont liste des engagés)

pièce 5 (27/01/1683 Me Jean Besnault, Petit Goave)

vente par le sr François de Gallichon, marchand au Cap, au nom de Mr de Pouansay gouverneur, à Jean Boniot, boulanger, d'un emplacement de magasin au bas de l'habitation de M. de Pouansay, de 28 pieds sur 23 ; voisins François Milory, cuisine de François Malnos ; 25 pièces de 8 en argent ; présents Laurent Brunet, marchand, et Julien de Guer, praticien

pièce 6 (11/03/1684, Me Jean Benault, Petit Goave)

vente par Sion L'Amy Grenezay, marchand et habitant au Petit Goave, au sr Daniel de Laplace, marchand au Petit Goave au nom de Mr de Pouansay gouverneur (...) une place et habitation en herbes et haziers en ce quartier (voisins le gouverneur, Edmond et Pierre Lecourt), à l'exception d'un magasin et jardin qu'il a vendus au sr de La Jouprière Le Blond (Me Besnault) ; 9 000 livres de tabac ; présents Jean Boisseau aide major en ce quartier et Jullien Deguer praticien demeurant en ce quartier

pièce 7 (03/05/1693) inventaire des biens de Mr de Pouançay
(cf. cote 54, pièces 3, 4, 22, 25 et 26 : inventaires en 1683-1684)

pièce 8 (30/03 et 08/07/1693, Me Charles Touanier, Petit Goave) ventes

30/03 vente par Pierre Hardouineau CCS au sr Estienne Belleville, chirurgien en ce bourg, d'un magasin et 45 pieds de terrain ; 350 pièces de 8

08/07 vente par le même au même de 50 pas de terre en carré ; voisin Joseph Boyer ; 70 pièces de 8

solde payé 22/06/1696

pièce 9 (26/01/1683 Me Jean Besnault, Petit Goave)

vente par le sr François de Gallichon, marchand au Cap, au nom de Mr de Pouansay gouverneur, à François Milory, magasinier, d'une terre de 55 pieds sur 23 ; voisins Jean Boniot, Daniel le Dour ; 50 pièces de 8 en argent ; présents Jean Le Court, habitant, et Julien de Guer, praticien

pièce 12 (02/01/1683 copie du testament de Mr de Pouançay) cf. cote 54, pièce 23, mais : complément 05/05/1686 : François Pennet, habitué au quartier de la Pointe de Léogane, reconnaît que Mr Charles Moriceau, greffier au CS, procureur fondé en la succession de +

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Mr François de Gallichon CCS, légataire universel de + Mr de Pouançay, lui a remis 2 nègres, Charles et Janot, comme legs du testament.

pièce 13 (04/04/1694, ssp, à **La Ravine**, Pointe de Léogane)

société entre

Pierre **Hardouineau**, CCS La Tortue et Saint Domingue,
et Julien **Hardouineau Sr de La Santonnière**, capitaine d'une compagnie, demeurant
tous deux à Léogane, pour 4 ans,

pour que Julien administre l'habitation de La Ravine dont Pierre a vendu la ½ à Julien (Me
Jean Cassard, 02/04/1694) + rétablisse le corail des Vazes (vente de la ½ à Julien ce jour
ssp) et y installe un homme + continue l'établissement de l'habitation Le Grand Boucan
(vente ½ idem dont 13 esclaves énumérés. « *Quand le sr de La Santonnière jugera le Sr
Louis de Launay Pays beau-frère de moi Pierre Hardouineau capable de conduire et
ménager une habitation il pourra faire une société avec lui et lui vendre la moitié d'une
habitation avec la quantité de nègres qu'il jugera à propos* ». Idem pour « *le Sr François
Hardouineau de Vaugermain son neveu et le mien* ». A la fin des 4 ans, inventaire.

pièce 15 (03/09/1704, Me Soullard, La Rochelle)

société entre

Pierre **Hardouineau** conseiller du roi, receveur général des domaines et bois de la
généralité de La Rochelle y demeurant,

et Louis **Pays** sieur **de Bourjolly** demeurant de présent en cette ville, son beau-frère,

pour l'acquisition qu'ils ont faite sous le nom du sr de Bourjolly d'une place et **habitation**
Les Cormiers, à Léogane (07/12/1703)

et de celle sous le nom dudit sr Hardouineau de ce qui restait dû de la dite habitation
(07/07/1704 Me Soullard),

le tout de Jean Baptiste Labatut ;

les dites habitations leur appartiennent par moitié.

Le sieur Pays étant propriétaire pour une moitié de ladite habitation Les Cormiers et de la
totalité de l'habitation à présent nommée le **Château de Léogane** et avant le **Grand**
Boucan, pour l'avoir acquise du sr Hardouineau,

et le sr Hardouineau étant propriétaire pour l'autre moitié de ladite habitation Les
Cormiers, et de trois autres habitations, La Ravine, de l'Acul et le Corail des Vazais (sic),
164 nègres des habitations d'Hardouineau et 42 du sr Pays.

Il a été décidé qu'il sera fait inventaire des nègres, ustensiles, meubles et bestiaux sur les
5 habitations qui feront distinction de ceux qui sont en commun aux parties et de ceux qui
leur sont particuliers.

Tous les revenus demeureront en société pendant 7 ans ; tous les nègres, ustensiles,
meubles et bestiaux demeureront sur les habitations

(etc., très détaillé ; « les enfants qui naîtront des nègres esclaves pendant la société
demeureront à celui à qui la mère appartiendra »)

Ils établiront deux sucreries, l'une au Château de Léogane, l'autre à l'Acul, le plus
également que faire se pourra.

A la fin de la société chacun reprendra ses habitations (et la moitié de celle des Cormiers)

pièce 16 (18/03/1701) inventaire après le décès du sr Boucher de l'**habitation La Ravine**
greffe de Léogane : Daniel Millon, marchand et habitant au quartier de la Belle Hôtesse,
Léogane, porteur de procuration du sr Hardouineau (Me Bagard, La Rochelle,
05/11/1698), demande permission de faire inventaire à cause du décès de Jean Boucher,
procureur, agent et économiste gérant les biens de Mr Me Hardouineau CCS, advenu le
15/03/1701.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Inventaire 18/03 à 09/04/1701 : habitation La Ravine, quartier de la Pointe de Léogane ; en présence de Pierre Gallé sieur Duchatellier et Théophile Gaultreau, capitaines de milice voisins, avec le sr Louis Delaunay Pays sieur de Bourjoly, beau-frère et dame Jeanne Marie veuve du dit Boucher.

Très détaillé.

Noms des billets à ordre et autres papiers : Lemaire, Coustard, Duquesnot, André Le Gris, Baillfi, Moulenot, La Fontaine, feu Mr Champenois, Pedro Matheo, Gaultreau, le gouverneur Ducasse, Delavieu, Paty, Vallet dit le Dieppois commandeur à la place de l'Acul, Mr de Buterval, Mr Jonquet, Samuel Beauvisage, Boyer, Bouverie arpenteur, Estienne Gannin, Vallon, Guillaume Thomas, Pierre Paumier dit La Rose, Prévost de L'isle, Feydie, Molineaux, Louis Raubert, Marcellin Fallon dit le Parisien, Gabriel Lucas, Thomas Asseline, Jean Guillot, Isaac Aubin, sr Tocq, Frémont, Levesque, Grandhomme, Robert Catel, Haudebert, Christophe Lopé engagé de Mr Hardouineau au Cul de Sacq, succession de Guégot dit Le Breton,

documents cités : contrat de vente de la **haste de Limonade** au quartier du Cap appartenant à feu Mr de Gallichon (Me Lestorel au Cap 03/06/1690) par Mr Delaunay Pays comme procureur de dlle Renée Pays sa sœur veuve Gallichon, à Mr de Pardieu Franquenay lieutenant de roi, 1 050 écus ; vente par le sr de la Santonnière comme procureur du sr Hardouineau au sr Jalicon d'une **place au Petit Goave** (Me Robineau 30/12/1697) ; cahier de procès concernant ce qui est dû par la succession vacante de Jean Hébert, gérée par le sr Lemaire, au sr Tortaix dont le sr Hardouineau est cessionnaire ; livre de raison tenu par Mr de la Santonnière commencé le 07/04/1694 ; autre livre en parchemin pour servir au sieur Jean Boucher des ventes faites pour le compte de Mr de la Santonnière, depuis le 15/05/1698 (état des indigos chargés pour France et des paiements faits)

Liste des nègres de la Ravine, par familles, des bestiaux, etc.

se poursuit le 09/04 à l'habitation de l'Acul de Léogane (toujours les nègres par familles) cités l'habitation du Grand Boucan et le corail des Vases mais dont inventaire fait récemment

pièce 17 (02/05/1693 Me Charles Moriceau, Léogane)

Vente par noble homme Pierre Hardouineau CCS au sieur Jean Relandean dit La Garenne, marchand au quartier de la Pointe, d'un **magasin** et une cuisine **au bord de la mer** ; en présence de Pierre Bigot maître chirurgien, Donatien Pays et Daniel Millon, demeurant à la Pointe de Léogane.

pièce 19 (25/01/1694) Dominique Darras, procureur du roi à Léogane en l'absence du juge, contrat judiciaire

Daniel Million, marchand habitant au quartier de la Pointe, exécuteur testamentaire de Pierre Grimal, marchand habitant au Petit Goave, en conséquence de l'ordonnance du 22/01 par le juge de Léogane : vente et adjudication de l'habitation au quartier de **la Belle Hôtesse** de 600 pas de large sur 860 de haut, de la succession dudit Grimal.

Mise à prix par noble homme Anthoine Hercule Duvillar sieur de la Martinière, 1 000 écus ; enchères à la bougie les 01, 08, 15/02 ; enchérisseurs : Le Fauchoux, Jassaud de la Croix ; enfin adjugée à Hardouineau 6 600 livres

pièce 20 (03/04/1694, Me Jean Cassard, Léogane)

rétrocession de l'habitation de **la Belle Hôtesse** par Pierre Hardouineau à Daniel Millon

pièce 21 (02/04/1694 Me Charles Touanier, Petit Goave)

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Vente par Pierre Hardouineau CCS à Charles François Choureau, huissier au CS, de 40 pieds de terre à prendre dans la savane lui appartenant proche le bourg

Cote 82

96 pièces (sur 110), 1776-1784, "Factures de M. Lecarpentier pour les biens de S. Domingue" (régisseur à **Léogane**) et correspondance, connaissements de sucres (DBH)

lettres, souvent en duplicata, et envois de sucres à Messieurs Thouron à la Rochelle (1776) et à MM Chaurand à Nantes ou surtout directement au comte de Beauharnais, par Lecarpentier, gèreur de l'habitation **La Ravine** des marquis et comte de Beauharnais à Léogane

lettres d'envoi par Chaurand Frères à Beauharnais

20/12/1781 annonce le décès de M. Bourdon, gèreur de l'habitation de l'Acul

pièce 108, plan de l'habitation La Ravine à Léogane

Cote 84

8 pièces, 1756-1768, "Inventaires faits à **la Ravine, à l'Acul et aux Vases**"

Pièce 1 et 2 (24/09/1746, 07/10/1746, Me Lussy de Fremancourt et Petit, Léogane)

Le sieur Augustin Charlier, habitant de ce quartier ayant été poursuivi sous le nom de procureur de M. le marquis de Beauharnais par les héritiers de la dame épouse du dit Mr de Beauharnais et pour la remise des habitation et nègres ci-devant indivis entre eux, **habitation au quartier des Vases dite Le Corail**, dit qu'il n'a pas qualité pour le faire mais le conseil l'y condamne ; il constitue son procureur Julien de Launay Mahé, officier de milice habitant audit quartier pour assister au PV de remise de l'habitation

« Je soussigné donne pouvoir à Mr Descac, procureur de Mme de Beaumont ma belle-sœur, d'assister à la remise par M. Charlier de l'habitation du Corail des Vases, en exécution de l'arrêt du conseil de mai dernier et d'en charger le sieur Brossard actuellement économe » signé Chatulé

07/09/1746 sur la demande de François Descac, négociant à Léogane, chargé de la procuracy de Renée Hardouineau veuve de Claude de Beauharnais seigneur de Beaumont, et chargé des pouvoirs de François Pivart écuyer seigneur de Chatulé comme mari et maître des droits de Jeanne Hardouineau et comme tuteur de Louis Hardouineau, lesdits Hardouineau héritiers de Renée Le Pays leur mère épouse à son décès de Messire Charles marquis de Beauharnais, gouverneur et lieutenant pour le roi en Canada ;

estimation par Jérôme Mazé capitaine de milice habitant en ce quartier expert nommé par le sr Descac, Jacques Dumesnil, officier de milice habitant en ce quartier expert nommé par le sr Julien de Launay Mahé comme chargé de la procuracy du sr Augustin Charlier, et Pierre Hosten habitant en ce quartier expert convenu par les parties

Inventaire détaillé suit. 74 nègres

Pièce 3 (24/10/1746, Me Desmortiers, Léogane)

Extrait de l'inventaire de l'habitation **La Ravine** : *« à l'égard des titres de la succession de Joseph Hardouineau dont le sieur d'Orbonne a été chargé, mondit sieur de Chastulé a déclaré que le procès pour raison du compte de ladite succession est pendant à la juridiction et produit au greffe où le sieur Descac, procureur de Madame de Beaumont, et le sieur Sarrebourg, tuteur du sieur Hardouineau, peuvent prendre communication si bon leur semble. »*

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Pièce 4 (19/02/1767, Me Landrin, Léogane)

requête Pierre Bonniot (comme ci-après pièce 5)

en exécution de la transaction et partage entre les marquis de Beauharnais et comte des Roches d'une part et Renée Hardouineau veuve Pivart de Chastulé de l'autre (Me Touvenot, Paris, 29/08/1766)

la dame de Chastulé représentée par Gabriel Beaussan, cède aux comte et marquis l'habitation la Ravine

inventaire détaillé ; étampes PI dont une d'argent pour les esclaves et deux de fer, une pour les bestiaux et une pour les barriques ; 142 esclaves dont, acquis depuis le 01/01/1765 : 2 du navire négrier L'Heureux de Saint Malo (16/11/1765, 1450 livres pièce) ; 5 du négrier Le Saint René de Nantes (26/11/1765, 1571 livres pièce) ; 6 du navire Le Printemps de Bordeaux (29/04/1766, 1500 livres pièce)

Pièce 5 (13/02/1767, Me Lordereau et Lambert, notaires à Léogane)

requête de Gabriel Beaussan, habitant, comme procureur de Jeanne Hardouineau veuve de François Pivart chevalier seigneur de Chatulé, héritière en partie de Pierre Hardouineau et Renée Pays ses père et mère (ssp 09/09/1766) ;

requête de Pierre Bonniot négociant à Léogane, comme procureur de Claude de Beauharnais comte des Roches Baritaud (Me Turpeau et Dorge, La Rochelle, 05/09/1766) et de François marquis de Beauharnais baron de Beauville (Me Bonsergent et Gadeau, Chateaudun, 10/09/1766), héritiers chacun pour moitié de Renée Hardouineau leur mère veuve de Claude de Beauharnais de Beaumont ;

inventaire de l'habitation **La Ravine, plaine de Léogane**

prise par François Baulas demeurant à Léogane, Adrien Laurent Veron, habitant Plaine de Léogane, Charles Saradon demeurant Plaine de Léogane ;

en présence de Isaac Constant et Claude Philippe Guyon

(etc.)

Pièce 6 (12/03/1767, Me Guyon et Bazin, notaires du Port au Prince résidant à l'Arcahaye) réquisition de Pierre Bonniot négociant à Léogane, actuellement dans ce quartier ; procurations de procuration de François marquis de Beauharnais baron de Beauville (Me Gadeau, Chateaudun, 17/09/1766) ; de Claude de Beauharnais comte des Roches Baritaud (Me Dorge, La Rochelle, 05/09/1766)

inventaire de l'habitation dite **Le Corail au quartier des Vazes paroisse de l'Arcahaye**, en raison du partage fait par Me Touvenot, Paris, 29/08/1766 entre eux et les Hardouineau ;

plantations : indigos, patates, petit mil ; entourée de haies vives de campêche et citronniers ; 300 pas sur 100 ; voisins habitations Chalumeau et mineurs Maré jeune ; une maison principale, une sécherie, un hôpital neuf, une case à domestiques, poulailler, magasin, 2 colombiers, une case à nègres et son ajoupa ; 3 parcs, à bœufs, chevaux, moutons ; 5 indigoteries et un moulin à bêtes pour battre l'indigo

(etc. : ustensiles, 98 nègres, bestiaux)

Titres : concession par Ogeron 17/03/1675 à M. de la Pivoterie ; défense par Ducasse 14/03/1689 de chasse sur le corail ; défense par Auger 24/02/1704 de troubler le sr Hardouineau plus ancien concessionnaire du terrain le corail des Vazes ; arpentage par Lalande 28/04/1733 ; autre par Brossard 24/10/1735 ; concession générale par Larnage et Maillard 04/07/1740 à Mme de Beauharnais et aux héritiers Hardouineau du terrain aux Vazes appelé Le Corail de 1100 pas carrés

Pièce 7 (19/01/1768, Me Landrin)

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

recollement de l'inventaire fait le 13/02/1767, sur requête de Nicolas Elie Lecarpentier, avocat au parlement de Paris, demeurant à **Léogane**, ce jour sur l'habitation des srs François et Claude de Beauharnais vulgairement appelée **La Ravine** en ce quartier dépendance de la Plaine ; procurations de François de Beauharnais, Me Touvenot Paris, 07/08/1767 ; de Claude, Me Gaillard, Poitiers, 01/10/1767 ;

en présence de Louis Mandrou, économe, et Michel Raboteau, négociant en la ville de Léogane ; Pierre Bonniot chargé de la régie et administration de l'habitation ; experts François Baulos et Jean Guy Monnier, habitants, et Charles Sanadon, ancien bourgeois de Paris

4 étampes d'argent PI et CH [= Pivart et Chastullé], BEAUHARNOIS A LEOGANE et DBH, faites depuis l'inventaire, avec deux autres en fer pour les animaux et les barriques de la marque DBH

etc.

Pièce 8 : liste des pièces concernant la Ravine (1677 à 1750)

Cote 86

54 pièces 1772-1783 « Correspondance avec M. Lecarpentier » régisseur à **Léogane** [relativement à l'habitation de **La Ravine**] : ses lettres au comte et au marquis de Beauharnais

se termine par une liste de ses envois « *depuis la scission* » (entre 1768 et 1775: nombre de barriques et nom du navire)

Cote 88

12 pièces, 1784 Correspondance de MM Homberg et Cottin au Havre [relatives aux sucres de l'habitation de **La Ravine**], lettres au comte de Beauharnais, confusion entre les marques DBF (inconnue des Beauharnais) et DBH, cette dernière étant celle du comte de Beauharnais et du marquis son frère : méprise de MM Homberg

Deux maisons de négociants au Havre : Cottin et fils d'une part, Ve Homberg et Homberg frères d'autre part

Cote 116

Voir à la fin : biens des enfants HARDOUINEAU à Saint-Domingue et en France.

B) Papiers concernant les biens en France

Cote 109

3 pièces (1758-1762, Me Touvenot) « **Partages définitifs des successions de M. le baron de Beauville et de M. le marquis de Beauharnais** » 3 très gros dossiers

Pièce 1, **10/06/1758, partage des biens de la succession de HPS**⁸⁰ **Mre François de Beauharnais chevalier seigneur de Beauville** La Chaussée, intendant général des armées navales

⁸⁰ Haut et Puissant Seigneur.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- 1 HPS François marquis de Beauharnais, gouverneur général de la Martinique et Isles du vent (procuration à Pierre Regnaud procureur au Parlement, demeurant à Paris rue Saint Eloi en la Cité paroisse St Pierre des Arcis, Me Lambert, Blois, 26/06/01763)
 - 2 HPS Claude chevalier de Beauharnais, chevalier de Saint Louis, lieutenant des vaisseaux du roi et d'artillerie au port et département de Rochefort (procuration à Pierre Regnaud, Me Gauthier et Jeudy, Rochefort, 27/06/1763)
 - 3 HPS Messire Guillaume Bouvier de la Mothe, chevalier, marquis de Cepoy, gouverneur des ville et château de Montargis, chevalier de Saint Louis, ancien colonel d'infanterie, grand bailly et capitaine des chasses de la capitainerie de Montargis, et HPD Anne de Beauharnais son épouse, demeurant en leur château de Cepoy près Montargis, de présent à Paris à l'hôtel de Strasbourg, rue Neuve paroisse Saint Eustache
 - 4 Dame Marie Madeleine de Beauharnais veuve de Mre Georges François Ravault chevalier seigneur de Mousseaux demeurant ordinairement en son château de Mousseaux en Gatinois, de présent à Paris à l'hôtel de Bourgueil, rue de la Calende paroisse St Germain le Vieil
 - 5 Mre François Le Juge de Loigny chevalier seigneur de Baignaux, demeurant à Orléans, de présent à Paris au petit hôtel de Luxembourg, rue de Tournon, paroisse St Sulpice
 - 6 Mre Pierre Jacques Le Juge chevalier seigneur de Bazoches, demeurant à Orléans, de présent à Paris à l'hôtel de Gramont paroisse St Germain l'Auxerrois et la dame de Ravault chargé de la procuration (+ Me Touvenot 06/07/1753) de
 - 7 Messire Michel Bégon, chevalier, conseiller du roi en sa cour de parlement à Metz, à présent intendant de la marine au département de Dunkerque
 - 8 et de dame Catherine Bégon autorisée et procuratrice de Mre François Deladuye, chevalier seigneur de la Dhuy, capitaine au régiment de Berry cavalerie, chevalier de St Louis
- 1 et 2 héritiers ensemble 1/5^e de leur oncle par représentation de leur père, Mre Claude de Beauharnais de Beaumont, chevalier seigneur de Villechauve, chevalier de St Louis et capitaine des vaisseaux du Roi,
- 4 et 3 idem par représentation de leur père Mre Jean François de Beauharnais chevalier seigneur de Moulon
- 5 et 6 idem, conjointement avec
- 9 Mre Charles Le Juge de Loigny chevalier seigneur de Villeprévost, absent (on passe outre à son absence après exploit par l'huissier au parlement le 08/06), par représentation de leur mère dame Anne de Beauharnais à son décès veuve de Mre Pierre Le Juge chevalier seigneur de Loigny, Baigneaux, Bazoches et autres lieux
- 7 et 8 idem par représentation de leur mère dame Jeanne Elisabeth de Beauharnais à son décès veuve de Mre Michel Bégon, chevalier seigneur de la Picardière
- et tous héritiers chacun 1/9^e de feu Mre Charles marquis de Beauharnais qui était héritier pour l'autre et dernier 1/5^e du seigneur de Beauville son frère
- Le seigneur de Beauville est décédé en sa terre de la Chaussée près la ville d'Orléans le 09/10/1746, après testament ; scellés apposés ; le 01/09/1747 inventaire par Me Prévost, notaire à Orléans, à la requête de Renée Hardouineau veuve de Claude de Beauharnais de Beaumont, comme exécutrice testamentaire et comme ayant charge de 1 et 2, ses enfants, légataires universels de leur oncle, et du sieur de Ravault et de son épouse, 4, à présent sa veuve, de 3, du procureur du roi au châtelet d'Orléans à cause de l'absence de Charles marquis de Beauharnais, de 5, 6 et 9, de 7 et 8 ; vente des meubles et effets 27/05/1748 ; le sr Prévost, d'Orléans, nommé séquestre, chargé de la régie de la Chaussée et de l'héritage ; 03/12/1757, Me Touvenot, arrêté des recettes et dépenses par Prévost.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

François Touvenot, écuyer, ancien échevin de cette ville, conseiller du roi, notaire au Châtelet de Paris et, depuis son décès, Antoine Charles Touvenot, son fils, ont aussi fait différentes recettes et dépenses pour la succession ; compte arrêté par acte devant Me Lenire à Paris le 10/12/1757.

Masse composée des biens du sr de Beauville et de la succession d'Anne Desgrais décédée son épouse, confondus avec ses biens suite arrangements (article 25).

29/03/1748 Me Bourdellier, Orléans, transaction entre dame veuve de Beauharnais de Beaumont et les autres héritiers : elle a renoncé au legs universel en faveur de ses deux fils par testament devant Me Prévost à Orléans 07/10/1746, comme si le sr de Beauville était mort ab intestat, et il sera pris sur la part des autres parties 20 000 livres après partage qui leur sera versé en plus de leur part.

Marie Hélène Olympiade de Laurencin épouse du sr de Bazoches, renonce au legs particulier du dit testament en faveur de Pierre Jacques François le Juge de Bazoches leur fils

Partage en présence des parties par arrêt du Parlement le 25/11/1755 : d'abord succession de François et ensuite celle de Charles et partage en lot par tirage au sort. Me Touvenot séquestre.

Autre arrêt du Parlement le 12/05/1758 : exécuter l'arrêt précédent après vente aux enchères de la terre de la Chaussée et des trois maisons à Paris.

Masse

Total 307 982lt

1- 10 890 lt vente des meubles 27/05/1758

2- 1 497 lt : livres, cartes, estampes ; (montre marine, cadran et chaîne d'or et boutons de manche d'or cédés pour ce prix par les héritiers à Charles marquis de Beauharnais)

3- 3 965 lt vaisselle d'argent (391 marcs 5 onces), dont partie à Charles marquis de Beauharnais , partie partagée entre les héritiers et partie restée à La Chaussée ; distrait calice et patène (2 marcs)

4- 759 lt : argenterie, meubles et effets non vendus restés à La Chaussée

6- 362 lt de ce qui reste de 8 poinçons de vin ; le reste livré au sr de Loigny, à Mme de Beauharnais de Beaumont ou consommé

7- 636 lt deniers comptants dont partie remis par Ségur dit Beauvais, domestique

9- (décharge) reconnaissances, obligations, etc.

10- 926lt, pour mémoire : billet 5 119 lt signé Bégon au profit du Sr de Beauville 07/12/1726 ; Bégon décédé en laissant beaucoup de dettes ; enfants héritiers seulement sous bénéfice d'inventaire ; succession 03/02/1756 ; héritiers Beauharnais créanciers parmi d'autres

15- (Mémoire) arrêté ssp entre Beauharnais de Beauville et la dame de Chantereine 20/05/1744

17- 80 000lt : Domaine de la terre et seigneurie de la Chaussée et terres et vignes en dépendant, partie en fief, partie en roture ; sera mis en vente car impossible à partager

21- 4 153 lt (mémoire) : appointements du sr de Beauville échus à son décès + 3 ans de rentes sur les aides et gabelles ; voir inventaire à Rochefort après le décès de la dame de Beauharnais par Bréchar, Rochefort, 19/12/1731

24- les biens de la succession de la dame épouse du sr de Beauville aujourd'hui confondus avec ceux de son mari ; 15/10/1731, Me Bois, Paris, inventaire des effets titres et papiers après le décès de la dite dame ; il ne reste plus que 3 maisons qui lui appartenaient

25- La dame Anne Desgrais est décédée en 1731 après testament olographe du 22/04/1730 déposé à Me Bois, Paris ; pour éviter les embarras de la liquidation de la succession et communauté, le sr de Beauville a acquis sous des noms d'emprunt les droits des héritiers et légataires de sa femme :

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Me Gervais, Paris, 21/11/1732, sous le nom de Me Jacques Michaux de Méroges avocat en parlement, les droits successifs de Jacqueline Hugot, héritière pour moitié d'Anne Desgrais sa cousine germaine (6 000 livres, payé comptant) ; même jour et notaire, sous le même nom, ceux de Jean Sirot, bourgeois de Toisy, et Emiliane Hugot sa femme, elle héritière de l'autre moitié (6 500 livres, payé comptant) ; mêmes jour et notaire, le dit sr Michaux de Méroges a déclaré que le dit transport était au nom de Mre Louis Charles Devaux, prêtre desservant la chapelle Ste-Anne à la Nouvelle-France et que les 12 500 livres ont été payées par l'abbé Devaux, lequel (Me Touvenot, Paris 22/06/1749) a déclaré que le dit transport et celui ci-après par le sr Caillard étaient au profit du sr de Beauville qui en a fourni le prix de ses deniers.

Par son testament la dame Anne Desgrais a institué son légataire universel le sr Caillard, lieutenant général de la Connétablie, son créancier. Le sr de Beauville a acquis tous les droits et prétentions de Caillard contre cette succession : Me Gervais, 19/03/1733 Caillard à cédé à Michaux de Méroges prêtre-nom de Beauville, tous ses droits comme légataire universel ; mêmes notaire et jour, il a cédé 6 165 lt qui lui étaient dues par Anne Desgrais à Charles Sauvaige, bourgeois de Paris, qui a déclaré le même jour qu'il agissait pour le sr de Beauville.

Mais d'autres prétendants à la succession d'Anne Desgrais se sont présentés ensuite comme appelés à recueillir les biens composant l'objet de la substitution portée au testament de + dame Anne Hugot mère de la dame de Beauharnais, décédée épouse de François Desgrais, écuyer (Me Fortier, Paris, 24/09/1703). Jacqueline Hugot revient en 1734 contre son transport au sr de Méroges. Le sr de Beauville (Me Roussel, Paris, 04/04/1735) a acquis pour 14 000 lt les droits de Jacques Hugot pour moitié à la substitution dans le testament de la dame Desgrais mère. Jusqu'à son décès le sr de Beauville en procès avec Jacqueline Hugot et les héritiers de Marie Berthault épouse de Jean de Bournonville, appelés pour l'autre moitié de la substitution au testament de la dame Desgrais mère.

Les héritiers de M. de Beauville (Me Touvenot) le 12/04/1749 ont traité avec Nicolas Charles Prévost de Saint Cyr, représentant Jacqueline Hugot, pour 26 904 lt ; le 06/05/1749 ont acquis des héritiers de la dame de Bournonville tous ses droits sur la succession d'Anne Desgrais, pour 18 400 lt ; ont traité avec Antoine Paute pour la pension viagère de 600lt/an léguée par le testament d'Anne Desgrais, pour 18 572 lt.

cependant la veuve du sr Michaud de Méroges, comme tutrice de son enfant mineur, a formé contre les héritiers de Mr de Beauville une demande pour entrer en possession des biens de la succession de la dame de Beauharnais, d'où instance considérable reprise par Jean Louis de La Salle comme tuteur du mineur de Méroges. mais arrêt du Parlement 30/08/1756 : héritiers de Beauharnais maintenus dans la possession de tous les biens de la succession de la dame de Beauharnais et les tuteur et mère du mineur déboutés.

Biens de la dame de Beauharnais : deux maisons se joignant à Paris rue Platrière, la première occupée par le sr Bléreau, scellier, 1200 l/an de loyer, la seconde par le sr Duchasel perruquier ; 260 l/an de loyer ; une maison rue de la Tixeranderie occupée par le sr Plongeon, marchand épiciier, 800 l/an.

Les trois évaluées 53 000 livres mais prochainement mises en vente.

Puis observations diverses.

Pièce 2, **10/06/1758, partage des biens de la succession de Mre Charles de Beauharnais, marquis de Beauharnais**, chevalier, commandeur de l'ordre de Saint Louis, gouverneur et lieutenant général pour le Roi de la Nouvelle France et province de la Louisiane

Les mêmes que ceux de la pièce 1 héritiers chacun 1/9^e de leur oncle + 12/07/1749 à Paris.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

12/08/1749 levée des scellés et inventaire.

2 oppositions :

de messire François Pivart écuyer seigneur de Chatulé et dame Jeanne Hardouineau son épouse, en leur nom et celui de Louis Hardouineau de la Pivotière leur frère et beau-frère, héritier chacun pour $\frac{1}{4}$ de Pierre Hardouineau leur père, receveur des domaines et bois de La Rochelle et pour $\frac{1}{3}$ de Renée Pays leur mère décédée épouse et commune en biens du marquis de Beauharnais et avant veuve de leur père et se prétendant donc créanciers privilégiés du + marquis pour comptes à leur rendre de la communauté et de la tutelle ; et de Renée Hardouineau veuve de messire Claude de Beauharnais de Beaumont, pour la conservation de ses droits et actions contre la succession.

D'où difficultés entre les héritiers, ordonnance du lieutenant civil le 15/09/1753 : que les papiers inventoriés soient remis à Me Touvenot.

Vente des meubles 23/08/1749

Masse

134 724lt

1- 58 620 lt : 10/12/1757 arrêté des comptes de dépenses et recettes par Me Touvenot père et fils (argent comptant, appointements dus, vente des meubles, loyers)

2- 17 403 lt : vaisselle d'argent (341 marcs, 2 onces)

3- 1177 lt : dû à la succession par le sr Donemère, négociant à Bordeaux, touché par le sr Bégon

4- Liste des papiers dont Cm marquis de Beauharnais x Renée Pays veuve Hardouineau, Mes Gariteau et Soulard à La Rochelle, 06/08/1716

5- 26 353 lt pour rente viagère prévue au Cm, du 15/08/1744, date du décès de la marquise, au 12/07/1749, date du décès du marquis

17- Mémoire : « copie informe d'un brevet du 12/04/1729 portant don par le Roi au seigneur Charles marquis de Beauharnais et à Messire Claude de Beauharnais de Beaumont son frère, pour jouir conjointement et en total par le survivant d'eux, de leurs enfants et héritiers à perpétuité de 6 lieues de front sur 6 lieues de profondeur nord-est et sud-ouest joignant la seigneurie de Château Guen le long du fleuve de St-Laurent avec les Isles et Isleaux (sic) adjacents, sous le nom de Villechauve » et acte du 10/6/1742, concession par Charles marquis de Beauharnais à titre de cens et rente seigneuriale foncière et non rachetable, à Louis Damour sr de Louvière de 10 arpents de front sur 40 de profondeur, à prendre dans le terrain ci-dessus mentionné, avec les petits isleaux qui sont vis-à-vis, le tout dans la censive de la seigneurie de Villechauve.

La concession aujourd'hui à François marquis de Beauharnais comme cédé par son oncle.

18- 1800 lt et mémoire : 17/10/1749 inventaire par M. Legrain, commissaire de la Marine, des biens et effets de la succession à Brest ; vente le 22/10/1749

19- 25 634 lt : partage des biens de la succession de Beauville

Mais déduction de la masse de dettes et charges.

Il revient à chacun 12 612 lt ou 10 745 lt.

Pièce 3 Partage définitif des successions de M. le baron de Beauville et de M. le marquis de Beauharnais, 05/04/1762

Les mêmes que ceux des pièces 1 et 2.

Changements :

1 François : ancien gouverneur général de la Martinique et Isles du vent, demeurant à Paris rue de Grenelle faubourg Saint Germain paroisse Saint Sulpice

2 Claude : ci-devant chevalier et actuellement comte de Beauharnais, capitaine des vaisseaux du roi au port et département de Rochefort, demeurant à Paris rue Montmartre paroisse Saint Eustache

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

4 Marie Madeleine veuve de Ravault, actuellement à Paris rue Clocheperche paroisse Saint Paul, et fondée de la procuration de

3 Anne de Beauharnais actuellement veuve de Messire Guillaume Bouvier chevalier marquis de La Motte (procuration Me Hurenne, Montargis, 02/04)

9 M^{re} André César Daverduiny, chevalier de St Louis, demeurant Paris paroisse Saint Jacques du Haut Pas, se portant fort de Charles Le Juge de Loigny

7 Michel Bégon (...idem) demeurant à Paris rue de Louis le Grand, paroisse Saint Roch, et fondé de la procuration (Me Prévost, Orléans, 02/04) de

5 François le Juge de Loigny

6 Pierre Jacques Le Juge de Bazoches

et fondé de la procuration (Me Guenois, Blois, 03/04) de

8 Catherine Bégon épouse de François de Lason chevalier seigneur de La Dhuye

La terre de la Chaussée adjudgée au sr Charles Jousse de Champremeault le 05/01/1759 ; contrat de vente par Me Touvenot 03/03, 80 100 lt ; opposition de la part des chapelains de la chapelle obituaire de Saint Lazare d'Orléans à cause de 2 tiercées de terre en bail emphytéotique et d'une rente au profit des chapelains par acte du 09/08/1530 à prendre sur trois quartiers de terre dudit clos de Beaumont. Les héritiers Beauharnais transigent en cédant à l'acheteur tous les meubles, argenterie, effets, ustensiles de la chapelle qui étaient au château de la Chaussée et tous les revenus depuis la Toussaint 1758 jusqu'à l'adjudication.

La maison rue de la Tixeranderie adjudgée au sr Jacques Le Roy, maître pâtissier à Paris 23/09/1758 ; contrat de vente le 04/12 par Me Touvenot : 18 000 lt.

Les 2 maisons rue Plâtrière adjudgées au sr Antoine Elie, maître maçon ; contrat de vente le 13/01 par Me Touvenot : 548 000 lt.

Charles marquis de Beauharnais a épousé en août 1716 Renée Pays veuve en premières noces de M. Gallichon et en secondes de Pierre Hardouineau. Le 05/09 nommé co-tuteur avec son épouse des enfants et héritiers du + sr Hardouineau ; en 1719 demande en reddition de comptes de tutelle contre les seigneur et dame de Beauharnais ; 15/02/1726 sentence en la sénéchaussée de La Rochelle puis appels de sentence ; la dame de Beauharnais + 14/08/1744 et le marquis le 12/06/1749. Deux oppositions à son décès.

Instance reprise en 1759 par divers co-héritiers. Transaction ce jour 02/04/1762 : les co-héritiers ont cédé aux dames de Beaumont et de Chastullé pour leur tenir lieu de tous leurs droits et prétentions, la moitié du montant net de la masse de la succession, moitié fixée à 53 954 lt.

Ce qui revient à chacun des 9 co-héritiers des deux successions confondues :

1 François marquis de Beauharnais 47 292 lt ; déductions faites reste à recevoir 30 713

2 Claude comte de Beauharnais 47 292 ; reste à recevoir 15 650

4 M^{me} de Ravault 32 580 ; reste 9 581

3 M^{me} de La Motte 32 580 ; reste 11 105

5 M. Le Juge de Loigny de Baignaux 24 032lt ; reste 3 128

6 M. Le Juge de Bazoches 24 032 ; reste 2 954

9 M. Le Juge de Villeprévost 24 032lt ; reste 3 520

7 Michel Bégon 14 768lt ; reste 8 257

8 Catherine Bégon 14 768lt ; reste 6 425

Il reste en commun entre les parties :

- les revenus de la terre de la Chaussée qui restent à recouvrer

- la créance sur la succession de feu M. Bégon, celle de + M. l'abbé Pivart, celle sur la dame de Chantereine, celle sur la succession de M. de Vauvré, les dépens dus par M^{me} de Méroges, ce qui reste dû de la créance de M. Laidegrive

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Donc pas un mot des **habitations des Antilles** car ni François ni Charles n'en étaient possesseurs directement mais **seulement Renée Pays**, épouse en 3èmes nocces de Charles, et donc ses enfants : les **descendants de sa fille Renée Hardouineau épouse de Claude de Beauharnais de Beaumont** et les **descendants de sa petite-fille Marie Anne Henriette Pivart de Chastullé épouse de François de Beauharnais** fils aîné de Claude, seulement donc la postérité de Claude de Beauharnais de Beaumont

Cote 110

14 pièces (sur 29), 1746-1761, « testaments, inventaires, transactions et comptes relatifs aux successions de M. le marquis de Beauharnais et de M. de Beauharnais de Beauville »

pièce1 absente

pièce 2 (01 et 06/09/1747, Me Prévost, Orléans) Inventaire après le décès de M. de Beauharnais, intendant général des armées navales de France (n'est noté que ce qui est complémentaire aux notes ci-dessus)

La Chaussaye

tout le détail des objets, meubles, linge etc.

Papiers et titres dont :

- 23/12/1737, permission par Nicolas Joseph évêque d'Orléans de faire célébrer la messe dans la chapelle de la Chaussaye
- 31 lettres concernant la succession de la dame de Beauharnais son épouse et créance contre la dame Elisabeth Charlotte de Rollin dame de Chantrenne, reliquataire (compte 20/05/1744) de 3 309 livres
- partage reçu par Jacques de Fournis et Mamert de Dinan notaires à Orléans les 07 et 20/10/1651 des biens délaissés par messire François Beauharnais sieur de la Grilliaire et demoiselle Anne Bruchelle entre leurs enfants héritiers
- partage par Me Ricordeau, Paris, 13/07/1654 des biens délaissés par messire Guillaume de Beauharnais seigneur d'Outreville, entre ses héritiers
- contrat de vente par Mauchot (marechot ?), Paris, 13/09/1656 par Pierre de Hordié chevalier baron de Marly et Claude Philippeaux son épouse à Jean de Beauharnais seigneur de La Boische et Marie Mallet son épouse de 40 arpents de terre au clos du Grand Beaumont, faisant partie des terres du domaine de la Chaussaye
- acte reçu par les commissaires du terrier d'Orléans le 25/10/1684 par lequel François de Beauharnais de La Boische, écuyer, sieur de la Chaussaye a porté foi et hommage du domaine d'Orléans et fourni aveu et dénombrement de la terre de la Chaussaye ; joint autre aveu et dénombrement du 20/06/1721 par le défunt seigneur de Beauharnais
- baux à ferme de terres, vignes, à divers (toujours Me Poullain, Orléans) : février 1746 à Pierre Le Clerc et Anne Bergerat ; vignes paroisses de Saint Laurent et Saint Paterne à Etienne Sureau et Marie Cochon sa femme, Pierre et Jacques Dumier, 24/02/1739 ; arpents de vigne au clos des Echats, Saint Jean de la Ruelle à Jacques Rouilly l'aîné, 14/03/1739 ; 20 perches au clos des Echats et des Chaises, Saint Jean de la Ruelle à Jacques Rolland, Nicolas Gouffier, Etienne Daudin et Jacques Rouilly, 14/03/1739 ; arpents de vigne au clos des Echats, Saint Jean de la Ruelle, à Jérôme Gastellier, 16/03/1739 ; idem à Jean Rouilly ; idem à Jacques Fezian ; idem à Lecointre le 01/04/1739 ; 8 perches de vignes au clos de Montorge paroisse Saint Paterne à Pierre Gaucher le jeune et Marie Anne Brenaude, le 08/04/1739 ; 2 arpents de vignes au clos des Echats à Pierre et Claude Champillon, Etienne Boullard, Bernard Moireau et leurs femmes, 16/04/1739 ; 4 perches de vignes au clos de Montorge paroisse Saint Paterne à Pierre Duveau et Madeleine Gigan sa femme, 18/04/1739 ; aux mêmes 22/12/1739 ;

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

vignes au clos du Grand Baumont paroisse Saint Laurent à François Bourdon et Laurent Perdoux l'aîné, 28/04/1739 ; à Paterne Pajot et Françoise Paillet sa femme, 21/05/1739 et Toussaint 1739 ; à Pierre Lejeune 16/12/1739 ; à Marie Chereau veuve d'Etienne Sureau 15/12/1739 ; le 23/12/1739 : à Mathurin et Charles Moreau, frères; à Ambroise Veillard le jeune et Pierre Cauchon, au clos des Chaises, paroisse Saint Jean de la Ruelle ; à Elisabeth Rousseau veuve de Robert Arnoult ; le 26/12/1739 : à la veuve Jean Chameau ; à François de Court l'aîné; à Louis Mauseau ; aux Mauceaux frères ; le 28/12/1739 : à la veuve Rouault; à la veuve Mauseau et ses enfants; à Claude Fouleau l'aîné ; le 29/12/1739 : à Michel Goujeon l'aîné et sa femme ; à Jean Bourdon ; à Claude Decourt et sa femme ; à la veuve Jacques Mauseau ; le 30/12/1739 à Gilles Salmon et ses frères ; à Jacques Rouet jardinier ; à Philippe d'Abier (une maison) ; le 02/01/1740 à Louis Garnier et sa femme ; aux Chevallier frères ; le 04/01/1740 à Etienne Moreau et sa femme ; à Claude Beauhienne ; le 07/01/1740 à Jen et Paterne Piot ; le 12/01/1740 à la veuve Chesneau et sa fille ; à la veuve Courault ; le 16/01/1740 à Jacques Rouilly le jeune ; à Bernard et Jean de La Rousse ; 21/01/1740 à Simon Poulain et sa femme ; 26/01/1740 Claude Boucher ; 02/02/1740 Jean Rouault et sa femme (maison) ; 06/02/1740 Jean Liebon ; 27/02/1740 Jacques et Gilles Salmon ; 16/09/1740 Pierre Salmon et ses enfants ; 02/03/1740 Jacques Jeuslin et sa femme ; 29/02/1740 Etienne Foucher et Sébastien Pupolin sa femme ; 08/03/1740 Jean Pivois et sa femme ; Etienne Foucher et sa femme ; 07/11/1741 Louis Le Compte ; Pierre Grimault et sa femme ; 08/01/1742 Pierre Boucher et sa femme ; 16/06/1745 André Sureau

- partage des biens féodaux de Guillaume de Beauharnais, fils de François premier du nom (Me Recordeau, Paris, 23/06/1654) et partage (Me Lefevre, Orléans, 03/10/1654) , du lieu et terre de la Grange entre Mr Picault et Mr de la Boische
- acte d'indemnité donné par le sieur François Pyvart chanoine de l'église de Blois au sr François de Beauharnais de la Boische et dame Marguerite Françoise Pyvart son épouse de 60 livres de rente principal (Me Durand, Blois, 29/11/1674)
- catalogue des livres et estampes par Charles Jacob, imprimeur libraire à Orléans : 5 pages

Pièce 3, 29/03/1748, transaction entre les héritiers de Mr de Beauharnais

Pièce 4 (07/10/1746, Me Joseph Prévost, Orléans) testament de Messire François de Beauharnais chevalier baron de Beauville

lègue à ses neveux, François et Charles Claude (sic) de Beauharnais tous ses biens meubles et immeubles « afin de les aider à se soutenir dans le service et mériter les bonnes grâces du Roi, se flattant que ses frères et sœurs sont persuadés de l'amitié qu'il a toujours eue pour eux et dont il leur a donné des preuves en toutes occasions et qu'ils approuveront qu'il dispose du peu de biens qu'il laisse pour le secours de ses deux neveux de son nom, afin qu'ils soient en état de continuer leurs services. »

Pièce 5 (10/12/1757), comptes de MM Prévost et Touvenot de la succession de M. de Beauharnais

Très long, non inventorié

Pièce 6 (08/10/1761, Me Touvenot) état de situation des deux successions non inventorié

Pièce 7 (04/08/1749) opposition de M. et Mme de Chastulé aux scellés de Charles de Beauharnais décédé à Paris

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Jeanne Hardouineau épouse de Mre François Pivart seigneur de Chastulé, demeurant ordinairement à Blois cour du Château, le dit Sr de Chastulé actuellement à Saint-Domingue (procuration avant son départ à sa femme Me Boureau, Blois, 30/08/1736 (sic), la dite dame créancière et héritière pour un tiers de dame Renée Pays sa mère à son décès épouse dudit Mre Charles marquis de Beauharnais lieutenant général des armées navales, avec qui elle était commune en biens, et auparavant veuve de Me Pierre Hardouineau conseiller du roi père de ladite dame qui est en outre légataire universel de + Joseph Hardouineau son frère, aussi créancier de sa mère et de son beau-père, et encore tutrice avec son mari à l'interdiction de Louis Hardouineau son frère, aussi créancier un tiers.

Pièce 8 (12/07/1749) idem

Pièce 9 (06/07/1749) opposition de Mme de Beaumont aux scellés (elle demeure à La Rochelle)

Pièce 10 (22/03/1754)

En vertu de l'ordonnance du sr commissaire Charpentier de ce jour à la requête de dame Elisabeth Lagneau veuve du sr François Touvenot écuyer ancien échevin conseiller du roi notaire au Châtelet de Paris, y demeurante rue Neuve et paroisse Saint Eustache pour laquelle domicile est élu en la maison du sr Pierre Regnault procureur au Châtelet, rue des Prouvaires, même paroisse, j'ai, Jean Morin de la Terrasse commissaire priseur au Châtelet, donné assignation à François de Beauharnais capitaine de vaisseau et à Claude de Beauharnais lieutenant de vaisseau (...) à comparaître demain samedi en la maison où est décédé le dit Mr Touvenot (même adresse que ci-dessus).

Pièce 12, compte de recettes et dépenses de Mrs Touvenot père (François) et fils (Antoine Charles) pour les successions de Mrs de Beauharnais

Puis mémoires des honoraires, etc.

Pièce 28 textes collationnés (extraits) :

07/10/1746, testament de François de Beauharnais

12/10/1746 RP de Saint Laurent des Orgerils lès Orléans : (+) Messire François de Beauharnais, chevalier baron de Beauville seigneur de la Chaussaye, général des armées navales de France, + 09 sur cette paroisse, 81 ans

Cote 111

2 pièces (1758-1759) « contrats de vente d'une maison rue de la Tixeranderie et de la terre de la Boesche dite La Chaussée provenant de la succession de M. de Beauharnais de Beauville et autres actes et pièces y relatifs. Papiers rapportés des Roches »

Vente aux enchères et contrats de vente par Me Touvenot

04/12/1758 vente de la maison : 18 000

03/03/1759 vente de la terre de la Chaussée, 80 100

Vendu au sieur Charles Jousse de Champrenault, négociant à Orléans, et dame Marie Magdeleine Haudry son épouse, représentés par Me Louis Nollet, procureur au parlement (Me Prévost, Orléans, 24/02) : maison seigneuriale, terres et vignes, cens, rentes, droits en fief et roture, détaillé en ce qui concerne le fief dans l'aveu et dénombrement rendu le 20/06/1720 au commissaire de SAS Mgr de Duc d'Orléans

Cote 113

9 pièces (sur 24), 1712-1721 : reconnaissances de dettes [partage des successions de Madame de Beauharnais de Beauville, de Madame Pivart veuve de La Boische et autres pièces servant de renseignements de famille]

Pièce 13 (23/05/1721, Orléans, Me Poullin) liquidation et partage des biens de Mme Pivard veuve Beauharnais de La Boësche. 7 enfants et héritiers ⁸¹ :

2 messire François de Beauharnais chevalier baron de Beauville, conseiller du roi en ses conseils, intendant (...) au port de Rochefort, fils aîné et seul héritier par bénéfice d'inventaire de + messire François de Beauharnais écuyer sr de la Boische et encore héritier pour 1/7^{ème} de + dame Marguerite Françoise Pyvard sa mère à son décès veuve dudit + sieur de la Boische son père (procuration à M. de la Noüe, Me Bréard, Rochefort, 24/02/1721) ;

3 messire Charles de Beauharnais chevalier de Saint Louis capitaine des vaisseaux du roi et

6 messire Guillaume de Beauharnais de Beauville, chevalier, major de la marine au port de Rochefort (procurations, Me Breau 06/11/1720) ;

5 messire Claude de Beauharnais chevalier seigneur de Beaumont chevalier de Saint Louis, capitaine des vaisseaux de SM demeurant à Rochefort, maintenant à Orléans ;

7 Pierre Le Juge écuyer seigneur de Loigny demeurant à Orléans et son épouse dame Anne de Beauharnais ;

8 messire Michel Bégon chevalier seigneur de La Picardière, Morbelin et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils et au parlement de Metz, intendant (...) en la Nouvelle France et dame Jeanne Elisabeth de Beauharnais son épouse (procuration Me Barbet et Couet, Québec, 17/10/1720) ;

4 Marie Madeleine de Pénillon, veuve de messire Jean François de Beauharnais chevalier seigneur de Moullon, demeurant en sa terre de Moullon près Montargis, maintenant à Orléans, comme mère et gardienne noble et tutrice de demoiselles Marie Madeleine, Marguerite Françoise, Anne de Beauharnais, leurs enfants mineures représentant feu leur père,

tous héritiers avec le dit Sr de Beauharnais l'aîné chacun pour 1/7^{ème} de la dame de la Boische leur mère et aïeule des dits mineurs, au moyen de la renonciation par le sr de Moullon et dame de Loigny à la succession du sr de la Boische leur père (Me Poulin, Orléans, 27/08/1700) et de ce que le sr de Beaumont en son nom et le sr de la Noue pour les srs Charles et Guillaume de Beauharnais, sieur et dame Bégon, volontairement renoncent à la succession de + sr de la Boische leur père, duquel ils n'étaient héritiers que sous bénéfice d'inventaire.

Lesquelles parties, au moyen desdites renonciations et de ce que le sr François de Beauharnais l'aîné est seul héritier du sr de la Boische son père, ont procédé à la liquidation et partage des biens de la succession de ladite dame veuve de la Boische leur mère.

Après le décès de leur père, leur mère a fait faire inventaire des biens de la communauté (Me Poullin, ancien notaire à Orléans, 03/06/1694) et renoncé à la communauté le 08/06 puis a fait liquider ses reprises et conventions matrimoniales le 08/03/1695. Elle a transigé avec M. de Beauharnais l'aîné des créances et droits qu'elle avait à exercer contre la succession de son mari (Me Poullin 27/08/1700). Etc.

⁸¹ Nous suivons l'ordre de l'acte mais en ajoutant la numérotation chronologique des enfants (voir p. 2 et suivantes).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Masse 66 444 livres. Nombreuses déductions. Reste 44 766 livres à partager entre les 7 enfants et héritiers : chacun 6 265 livres

Cote 116

1 pièce, 1727, compte que rendent Charles de Beauharnais et Renée Pays à François Pivart de Chastullé et Jeanne Hardouineau des biens de la communauté entre la dame Pays et feu Hardouineau et de la tutelle

Mre François Pivart écuyer sieur de Chastullé et Jeanne Hardouineau curateurs à l'interdiction de Louis Hardouineau, élus à cette charge par sentence du 23/11/1724, ledit Louis héritier pour $\frac{1}{4}$ de défunt Me Pierre Hardouineau son père

Dans le Cm Pierre Hardouineau x Renée Pays le 14 et 23/10/1690 au Lude (Me Cochon) : communs en biens selon la coutume de Paris, avec les droits mobiliers et immobiliers de Renée Pays, tant dans ce Royaume (propres pour le tout à elle) qu'en l'isle de Saint Domingue (pour moitié seulement) ; idem pour le sr Hardouineau (pour le tout en France, pour un quart à Saint Domingue, les 3 autres quarts entrant en communauté).

Le 3 janvier 1713 décès du sr Hardouineau la laissant avec 5 enfants mineurs, Pierre, Renée Françoise, Joseph, Jeanne et Louis ; peu après le décès de son père Renée Hardouineau mariée avec Messire Claude de Beauharnais de Beaumont, capitaine des frégates du roi : dot 100 000 livres. Sa mère élue tutrice aux 4 mineurs ses enfants (et de + Pierre Hardouineau) par sentence du 17/06/1713.

Quelques années après, décès de Pierre Hardouineau l'aîné, testament olographe en faveur de sa mère.

En 1716 Renée Pays veuve Hardouineau x Beauharnais, Cm Soullard, La Rochelle ; état des biens des deux (elle tant en France qu'aux Isles) en présence des parents et amis des mineurs et de Beauharnais de Beaumont leur subrogé-tuteur et apuration de la communauté Hardouineau-Pays 05/09/1716. Le sr de Beauharnais élu tuteur de Joseph, Jeanne et Louis Hardouineau et Beauharnais de Beaumont curateur, pension de Joseph 2 000l/an, de Jeanne 1 600l/an, de Louis 1 400l/an. Beauharnais a cessé d'être tuteur de Jeanne le 17/08/1718, jour de son mariage avec Mre François Pivart sr de Chastullé ; de Joseph le 11/01/1719, jour où il a obtenu sentence d'entérinement de lettres de bénéfice d'âge en la chancellerie de Paris ; de Louis le 23/11/1724, jour où le sr de Chastullé et son épouse ont été élus curateurs à son imbécillité.

Donc rendre compte aux sr et dame de Chastullé du quart afférant à Louis dans les biens de son père.

La charge de receveur général des Domaines et bois de La Rochelle de + Pierre Hardouineau vendue au sr Mercier 33 400 livres (moitié à la veuve, moitié aux enfants).

(etc.)

Lors du compte rendu par Beauharnais et Renée Pays aux sr et dame de Chastullé et au sr Joseph Hardouineau, « *ils ont fait venir de la Coste de Saint-Domingue un état général des nègres, négresses, négrillons et négrites dans les habitations* » de La **Ravine** (110 + une sucrerie, rafraîchissoir, guildiverie avec 2 chaudières, 2 moulins garnis, 3 indigoteries, 15 mulets pour le moulin, 26 bœufs de cabrouet, 31 vaches et veaux, 50 moutons), de **Lacul** (130 nègres, une sucrerie avec 4 chaudières, rafraîchissoir de cuivre, 1 moulins à sucre, 4 mulets, 8 cavales, 60 moutons, 24 bœufs de cabrouet et 4 de moulin, 40 vaches et veaux), du **Corail des Vazes** (29 nègres, 3 indigoteries, 1 sucrerie).

(il manque des pages à la fin ; restent 3 feuilles non reliées : envois d'indigo et sucres à La Rochelle, par le sr Fortin qui régit les habitations avec noms du navire, du capitaine, de l'acheteur, quantité, prix)

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Fiefs hérités et vendus Biens des Hardouineau

(d'après le Cm de la veuve avec Beauharnais, 1716, et le compte rendu aux sr et de dame Chastullé, 1727)

à La Rochelle : maison du Petit Fertilly paroisse de Lagord près la ville de La Rochelle achetée 28/05 ou 27/09/1710 par Pierre Hardouineau et Renée Pays (à dame Marie Nezereau veuve de Louis Massiot banquier 12 000 livres, Me Micheau, La Rochelle) ; autre maison au Petit Fertilly, avec jardin et vigne (505 ou 10 000 livres à la veuve de Michel Joubert, Me Soullard, 16/01/1715) ; métairie au même endroit (10 500 livres au sr Tarterue Bonneau, marchand à la Rochelle, et Marie Besnard son épouse, Me Soullard 27/05/1715),

lieu de Jaspie, propre pour $\frac{1}{4}$ à Pierre Hardouineau, vendu par Renée Pays sa veuve au sr Hardouineau de Vaugermain 4 000 livres

maison de la rue de la Juiverie et de Lusseaux à La Rochelle (achat chez Me Billon 15/07/1700)

fief patrimonial de Laudianière paroisse de Marson au Maine en Anjou, échu au sr Pierre Hardouineau par le partage le 09/05/1695 des biens de Mre René Hardouineau de Vaugermain son père

Rappel :

Nous avons reclassé toutes ces pièces, qui étaient dans le plus grand désordre, en suivant les numéros qui y avaient été portés par le notaire en charge de la succession et nous en avons fait l'analyse détaillée ci-dessus qui a été donnée aux archives de la Gironde le jour du dépôt des documents.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)